



Assemblée générale

Cinquante et unième session

15^e séance plénière

Lundi 30 septembre 1996, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

En l'absence du Président, M. Nsanze (Burundi), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République d'Albanie, M. Tritan Shehu que j'invite à prendre la parole.

M. Tritan Shehu (Albanie) : Permettez-moi d'abord de vous exprimer, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale ainsi que mes meilleurs vœux de succès. Je suis ravi de saisir cette même occasion pour exprimer également mes sincères félicitations à S. E. M. Diogo Freitas do Amaral pour l'excellente façon dont il a dirigé les travaux de la précédente session. Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la contribution inestimable qu'il apporte à nos travaux et les efforts inlassables qu'il déploie pour assurer l'efficacité de l'Organisation.

Malgré de nombreux problèmes et des difficultés financières, l'Organisation des Nations Unies poursuit ses

efforts visant à jouer un rôle irremplaçable en faveur de la paix et de la sécurité, à travers les opérations de maintien de la paix et de la promotion de la coopération internationale. Les Casques bleus onusiens, devenus déjà un symbole, représentent un espoir de paix dans les principaux foyers de conflits qui sévissent dans le monde. Le Gouvernement albanais espère ardemment qu'une paix durable sera établie en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan, au Tadjikistan, au Burundi, au Libéria, et partout ailleurs.

L'Organisation des Nations Unies traverse actuellement la crise financière la plus grave de toute son histoire. Au cours de cette année seulement, l'Organisation a dû par trois fois, les fonds de son budget ordinaire étant épuisés, puiser dans le budget des opérations de maintien de la paix. Les tâches du présent et les défis du futur exigent une réforme générale de tout le système de l'Organisation. L'Albanie a participé activement au débat sur la préparation du processus de réforme du Conseil de sécurité dans le cadre du Groupe de travail chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Mon pays soutient l'idée d'élargir le Conseil de sécurité en y nommant deux nouveaux membres permanents, à savoir l'Allemagne et le Japon. Nous partageons également le point de vue selon lequel il faut prendre en considération les autres options pour assurer une représentation plus large des pays membres afin d'améliorer l'efficacité du Conseil de sécurité et de l'aider à mieux accomplir son mandat.

La revitalisation du Conseil économique et social doit faire partie de la réforme en cours. Nous sommes tous convaincus que tant qu'il y aura de grands décalages économiques entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, il se posera pour plusieurs peuples et pays de nombreux problèmes essentiels de survie, des risques de tensions, de conflits et d'hostilités régionales. De ce fait, la réforme du Conseil de sécurité ne saurait servir la cause de la paix et de la stabilité dans le monde si elle ne va pas de pair avec une réforme également efficace du Conseil économique et social.

Actuellement, l'Albanie en est à sa cinquième année de démocratie, après la longue période de 50 ans qu'a duré le régime communiste. Pendant ces cinq ans de réformes démocratiques, elle a dû faire face à des difficultés immenses et innombrables, telles que l'héritage communiste animé par l'esprit de la lutte des classes, l'extrême pauvreté économique du pays et l'isolationnisme rigoureux. En outre, la transition du pays devenait encore plus difficile dans le contexte plus général de la situation dans la région, alourdie par la crise en ex-Yougoslavie et par l'application du régime de sanctions à son égard pendant quelques années. L'Albanie a cependant pu passer d'un système mono-parti à un système pluraliste, de la répression à la mise en place d'un état de droit fondé sur le respect des droits de l'homme et des minorités, d'une économie fortement centralisée en dépression à une économie de marché en croissance, de l'isolationnisme à l'ouverture vers l'intégration euro-atlantique.

Le PNB a augmenté chaque année, passant de 11 % en 1992 à 15 % en 1996; l'inflation a baissé de 400 % en 1992, et est maintenant de 7,5 % en 1996; le taux de change de la monnaie nationale a atteint un certain degré de stabilité; la dette extérieure est actuellement liquidée; la privatisation de l'économie, totalement centralisée il y a cinq ans, se poursuit à un rythme rapide et s'est également étendue à toutes les principales branches de l'économie; actuellement 75 % de la production est assurée par le secteur privé; le taux de chômage est passé de 39 % en 1992 à 12 % en 1996; en un laps de temps de quatre ans, l'Albanie a pu réaliser une complète libéralisation des prix.

La mise en place de réformes en vue de transformer l'économie centralisée en une économie de marché est évidemment difficile et parfois douloureuse, surtout en ce qui concerne certains secteurs de l'économie et certains groupes sociaux. Nous tenons en cette occasion à renouveler nos sincères remerciements à l'Union européenne, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la Banque mondiale, à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), au

Fonds monétaire international (FMI) ainsi qu'à une multitude d'agences spécialisées de l'ONU pour l'aide précieuse que tous ont apportée à mon pays dans cette phase de transition, et nous sommes certains que ces institutions continueront d'aider l'Albanie.

Le prestige de l'Albanie dans l'arène internationale s'est accru considérablement ces quatre dernières années, ce qui témoigne en même temps de son orientation prioritaire euro-atlantique. Mon pays, qui est déjà membre du Conseil de l'Europe et qui joue un rôle actif dans le cadre d'un partenariat pour la paix, travaille en même temps pour assurer sa complète intégration aux structures de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne. À cet égard, l'Albanie apprécie beaucoup l'appui que lui apportent les pays membres de l'Union européenne tout en étant convaincue que le moment opportun est venu d'accélérer le processus de son intégration. Nous sommes très heureux du progrès en cours dans la consolidation des relations avec les États-Unis, pays qui est considéré par les Albanais comme le champion de la démocratie et de la liberté. Nous sommes certains que des progrès seront ultérieurement réalisés dans ces relations, qui revêtent une importance significative pour l'Albanie.

L'Albanie suit une politique régionale fondée sur la volonté sincère de promouvoir la paix et la stabilité dans les Balkans. Compte tenu de la position géostratégique de mon pays, de la situation toujours plus grave que connaissent les Albanais qui vivent séparés dans quelques pays balkaniques, ainsi que de la crise qui perdure en ex-Yougoslavie, la contribution significative du Gouvernement albanais en faveur de la paix et de la stabilité régionale témoigne de son désir sincère d'établir une coopération régionale conforme aux tendances euro-atlantiques. Déterminée à continuer cette politique et à augmenter sa contribution, l'Albanie a organisé la première Conférence des ministres de la défense des Balkans du Sud, laquelle a constitué le premier pas vers la Conférence des ministres des affaires étrangères, qui a eu lieu quelques mois plus tard à Sofia. En tant que partie de cette contribution, mon pays vient de créer une unité de maintien de la paix actuellement envoyée à Zadar en Croatie dans le cadre de la Force d'application de l'Accord de paix (IFOR).

Le Gouvernement albanais exprime une fois encore son avis sur la question des Balkans, qui nécessite une plus grande attention de la part de la communauté internationale en général et des Nations Unies en particulier. L'histoire amère des Balkans ainsi que la longue crise de ces dernières années démontrent clairement que le danger de la guerre est toujours imminent là où l'ultranationalisme domine et où le

pouvoir fait preuve de chauvinisme. Nous sommes tous conscients de l'importance que revêtent les Accords de Dayton pour le règlement de la crise dans les Balkans. Nous avons toujours insisté sur la nécessité d'identifier la cause principale de la crise, à savoir l'ultranationalisme serbe.

Tout en faisant des efforts sérieux pour aider à l'application des Accords de Dayton, le Gouvernement de la République d'Albanie tient à exprimer encore une fois à l'Organisation des Nations Unies sa préoccupation quant au grave problème du Kosovo. Le Kosovo, dont plus de 90 % de la population sont des Albanais qui vivent sur leur propre territoire depuis des millénaires, a été le premier dans les années 80 à souligner les dangers que pose l'ultranationalisme serbe sur les territoires de l'ex-Yougoslavie. Le chauvinisme nationaliste, l'intolérance ethnique, la discrimination raciale, économique et religieuse, l'épuration ethnique, la violence et la répression contre l'ensemble d'une population — traits caractéristiques de la politique serbe — sont des phénomènes qui sont apparus pour la première fois au Kosovo. C'est en fait là qu'a débuté la crise en ex-Yougoslavie, même si, à l'époque, la voix des Albanais fut peu entendue par la communauté internationale. Il a fallu que la crise se transforme en conflit sanglant en Bosnie-Herzégovine pour qu'on y attache l'attention qui convenait.

La question du Kosovo doit être dûment examinée et traitée dans l'esprit des Accords de Dayton. Elle fait son apparition maintenant parmi les questions internationales sérieuses qui doivent être résolues et fait l'objet de plusieurs documents et décisions de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'ONU. La situation au Kosovo reste cependant tendue et à l'état d'imminente explosion. Si le conflit armé entre les Albanais du Kosovo et les Serbes a été prévenu jusqu'à maintenant ou, plus exactement, repoussé, le mérite en revient avant tout à la politique pacifique des représentants politiques légitimes du peuple du Kosovo et à la politique étrangère du Gouvernement albanais.

Nous nous en tenons au point de vue que le Kosovo doit jouir d'un statut qui lui soit propre et conforme à la volonté politique de son peuple et aux instruments internationaux relatifs au droit des peuples à l'autodétermination. L'accord sur l'éducation au Kosovo, conclu récemment entre les représentants du Kosovo et de Belgrade, constitue un pas qui augure bien d'autres progrès sur le chemin de la pleine garantie des libertés et des droits humains et nationaux des Albanais au Kosovo. Le Gouvernement de la République d'Albanie soutient l'idée selon laquelle on peut

aboutir à un règlement de ce problème grâce à un dialogue constructif en présence d'une troisième partie crédible.

Nous tenons à remercier l'Assemblée générale pour l'examen qu'elle a entrepris de la situation au Kosovo, et particulièrement à travers les résolutions 49/204 du 23 décembre 1994 et 50/190 du 22 décembre 1995. À cette occasion nous souhaiterions renouveler notre appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à nous apporter son aide jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée à cette question.

La politique étrangère de l'Albanie est caractérisée par les efforts qu'elle déploie pour instaurer des rapports de bon voisinage. L'Albanie est toujours en faveur de la paix, de la stabilité et de la coopération économique et culturelle avec les pays voisins. L'Albanie et la Grèce ont réussi à avoir de bonnes relations, qui ont tendance à s'élargir et s'approfondir davantage. Le Gouvernement de la République d'Albanie et le peuple albanais sont reconnaissants au Gouvernement et au peuple grec d'avoir été à nos côtés au moment difficile de la transition. L'évolution positive des relations actuelles gréco-albanaises démontrent, à notre grand plaisir, que dans les relations bilatérales tous les problèmes peuvent trouver une solution satisfaisante et dans un délai acceptable dans la mesure où les deux parties font preuve de la volonté politique qui s'impose et respecte leurs engagements. À cet égard, les bonnes relations amicales entre nos deux pays constituent un témoignage concret des efforts accomplis par les Gouvernements grec et albanais. Les bonnes relations entre deux pays voisins comme l'Albanie et la Grèce montrent que l'existence de minorités nationales dans des pays limitrophes peut servir de «pont d'amitié» et devenir en même temps un point de jonction. La reconnaissance et le traitement respectifs des minorités nationales, mais aussi le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun des deux États constituent des éléments d'importance majeure de telles relations.

En ce qui concerne les relations avec l'ex-République yougoslave de Macédoine, mon gouvernement a manifesté son intérêt d'établir des rapports dans une perspective d'intérêt mutuel. L'Albanie a été l'un des premiers pays à reconnaître cet État; elle l'a en même temps assuré qu'elle était prête à oeuvrer avec lui pour établir des relations plus fermes dans tous les domaines, indépendamment des problèmes concernant la situation et la position des Albanais résidant dans cet État. Mon pays est d'avis que la normalisation et l'amélioration des relations avec la Serbie et le Monténégro dépendent de plusieurs mesures à prendre par Belgrade, tels que le respect des Accords de Dayton, ainsi que de mesures concrètes de nature à mettre fin à la vio-

lence et à la répression des droits des Albanais du Kosovo et de son sincère désir de trouver une solution pacifique à cette question.

Le Gouvernement de la République d'Albanie attache une attention particulière aux relations avec son voisin occidental, l'Italie, lesquelles sont aussi vieilles que la présence de nos peuples en Méditerranée. L'Italie a été pour l'Albanie l'un des donateurs principaux de l'Union européenne; nous sommes très reconnaissants au Gouvernement et au peuple italiens de l'importante aide qu'ils ont apportée à mon pays dans cette période difficile de transition, ainsi que de l'esprit de bonne volonté qui a toujours prévalu dans nos relations. Nous considérons que cela représente une base solide pour d'autres développements positifs dans l'avenir.

Avant de terminer cette déclaration devant cette auguste Assemblée, permettez-moi de vous assurer, au nom du Gouvernement de la République d'Albanie, de notre soutien continu à l'activité de l'Organisation des Nations Unies et de notre contribution au renforcement de l'Organisation et de son rôle irremplaçable au service de la paix, de la sécurité, du progrès et de la démocratie dans le monde entier. Mon petit pays, l'Albanie, sera toujours déterminé à contribuer activement à toute l'activité de l'Organisation.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Tansu Çiller, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Turquie.

Mme Çiller (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à adresser mes chaleureuses félicitations à M. Razali pour son élection aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale. Je suis certaine que sous sa direction capable et avisée nos délibérations seront couronnées de succès. J'aimerais aussi remercier S. E. M. do Amaral pour sa précieuse contribution aux travaux de la précédente session de l'Assemblée générale.

Nous venons de laisser derrière nous 50 années d'existence de l'Organisation universelle, qui a été fondée pour servir et guider l'humanité dans sa recherche collective d'un monde meilleur. La commémoration, l'an dernier, du cinquantième anniversaire des Nations Unies a été une étape importante sur notre route. Et pourtant, nous découvrons que notre recherche collective d'un nouvel ordre plus prometteur de relations internationales est loin d'avoir abouti. Les nouvelles aspirations et les nouveaux espoirs qu'avait fait naître en nous tous la fin de la guerre froide ont malheureusement fait long feu. Force est bien de dire

que les forces malveillantes d'un nationalisme ethnique débridé, de l'agression, des tendances à l'hégémonie, de l'intolérance, du racisme, de la xénophobie et du terrorisme se sont déchaînées et ont fait des ravages dans le monde entier. Par ailleurs, les problèmes économiques, sociaux et écologiques ainsi que les risques dans le domaine de la sécurité militaire, ont pris des proportions internationales.

Aucun pays ne peut prétendre être à l'abri des problèmes que nous rencontrons aujourd'hui, problèmes qui appellent des solutions communes. En fait, plus que jamais, on s'accorde généralement à reconnaître que nos problèmes communs exigent des solutions mondiales, qui doivent être trouvées dans un esprit de solidarité et de coopération. Cet esprit ne peut se manifester concrètement que par le biais de l'Organisation des Nations Unies, qui reste la seule tribune mondiale de coopération collective et d'action internationale efficace. Dès lors, nous devons aux générations futures de refaçonnner cette institution pour la renforcer et lui donner les moyens de relever les défis de l'ère nouvelle qui s'ouvrira avec le XXIe siècle.

Nous entamons le second demi-siècle de l'Organisation et il est grand temps que la communauté internationale voit comment elle pourrait donner une impulsion nouvelle aux efforts visant à bâtir un avenir meilleur et plus sûr pour tous. Un travail important a déjà été fait à cette fin au sein du système des Nations Unies. Les grandes conférences sur des questions fondamentales qui nous préoccupent tous ont en particulier jeté les bases de l'action future. La succession de ces conférences, qui a commencé en 1990 avec le Sommet mondial pour les enfants et s'est achevée en juin dernier à Istanbul avec la Conférence sur les établissements humains, a permis de couvrir pratiquement tous les aspects de l'activité humaine. Les déclarations et programmes d'action que ces conférences ont adoptés serviront de guide à nos efforts pour réaliser leurs objectifs ultimes.

Ce fut pour la Turquie un insigne honneur que d'accueillir cette année, à Istanbul, Habitat II, la dernière grande conférence internationale du siècle. Cette conférence a beaucoup contribué à faire prendre davantage conscience du fait qu'à une époque d'urbanisation et de mondialisation galopantes, un logement décent pour tous et des établissements humains viables sont les problèmes communs auxquels nous sommes confrontés. La Déclaration d'Istanbul et l'Agenda d'Habitat sont les instruments qui nous serviront de guide pour relever ces défis. Nous attachons beaucoup d'importance aux activités de suivi de cette conférence couronnée de succès.

Bien qu'elles soient parfois critiquées parce qu'elles ont leurs limites, les Nations Unies n'en jouent pas moins un rôle crucial dans la recherche de solutions mondiales aux problèmes rencontrés dans chaque domaine de l'activité humaine. Et pourtant, les défis qu'il lui faudra relever au XXIe siècle seront probablement plus énormes encore. C'est pourquoi il convient que les Nations Unies s'adaptent rapidement à notre époque en mutation. Aussi appuyons-nous le processus de réforme en cours à l'Organisation. À cet égard, on s'accorde généralement à penser que la rénovation, la rationalisation, la revitalisation et la restructuration du système des Nations Unies et de ses méthodes de travail sont nécessaires pour que l'Organisation mondiale soit plus efficace, plus positive, plus représentative, plus démocratique et plus responsable. Les modifications envisagées à l'heure actuelle à différents niveaux détermineront dans une grande mesure l'efficacité des Nations Unies dans les années à venir.

Depuis le mois de janvier 1994, le Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et autres questions, a formulé un ensemble de directives pour le processus de réforme en cours. La principale question dont nous soyons saisis concerne une meilleure représentativité du Conseil de sécurité et la démocratisation de ses méthodes de travail. La Turquie, qui est résolument pour une réforme d'ensemble, a présenté officiellement l'an dernier une proposition en vue de l'élargissement du Conseil de sécurité. La représentativité du Conseil n'ayant cessé de s'éroder en dépit de quelques légères modifications, nous pensons qu'un Conseil qui serait composé de 25 membres au moins serait plus représentatif et, partant, plus efficace. Nous sommes d'avis que le Conseil devrait avoir 10 sièges supplémentaires non permanents et que les nouveaux sièges proposés devraient être occupés par roulement en fonction d'une liste préétablie de quelque 30 à 40 pays. Ces pays devraient être sélectionnés à l'intérieur des groupes géographiques selon une série de critères objectifs susceptibles d'être modifiés, bien sûr, avec le temps. La liste serait donc souple et mise à jour après un certain temps pour répondre aux nouvelles situations qui pourraient se présenter.

Le Conseil a d'ores et déjà pris d'importantes mesures en ce qui concerne ses procédures et ses méthodes de travail. Toutefois, on s'accorde généralement à penser que ces mesures ne répondent pas aux attentes légitimes de la grande majorité des États Membres. C'est pourquoi il faut encore travailler sur cette question, en particulier là où d'importantes divergences subsistent.

D'un autre côté, le Groupe de travail à composition limitée de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation est en train d'élaborer des recommandations sur les réformes, l'Assemblée générale et le Secrétariat étant les principaux domaines d'intérêt. La Turquie souhaite que le mandat du Groupe de travail soit prorogé afin que celui-ci puisse achever son travail.

Les enjeux et les risques auxquels nous devons faire face dans le domaine de la sécurité militaire réclament des mesures de vaste portée et qui soient largement appliquées. Cette caractéristique souligne à elle seule le mandat et l'autorité uniques dont les Nations Unies sont dotées pour faire face à ses défis dans leurs dimensions mondiales. Le contrôle des armements et le désarmement — l'accent étant mis particulièrement et de façon urgente sur les mesures et les régimes conçus pour réduire les tendances alarmantes constatées en matière de prolifération des armes de destruction massive et de techniques de leurs vecteurs — doivent continuer à conserver la priorité à notre ordre du jour.

La Turquie, État membre de la Conférence du désarmement, est heureuse de s'être jointe aux efforts faits par la majorité écrasante des pays pour conclure et adopter le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Traité, que j'ai signé le 24 septembre, constitue une étape indispensable vers l'objectif final : un monde exempt d'armes nucléaires.

L'accumulation d'armes classiques au-delà des besoins légitimes de défense est en soit un facteur de déstabilisation. Concevoir des politiques responsables en matière de transferts d'armes susceptibles de faire l'objet d'une adhésion universelle en tenant dûment compte de l'impact de ces transferts sur la stabilité régionale et internationale, est un objectif non moins prioritaire. Nous devons veiller à faire du Registre des armes classiques des Nations Unies un instrument plus efficace en matière de contrôle et de transparence touchant les transferts d'armes.

Parallèlement, la communauté internationale doit s'efforcer vigoureusement et de façon plus concertée d'éliminer le trafic illicite d'armes, non seulement en tant que mesure de contrôle d'armes et d'exportations d'armes, mais surtout en tant qu'élément clef de la lutte internationale contre le terrorisme.

L'une des tâches les plus décourageantes dont l'ONU est saisie est d'encourager une plus grande solidarité internationale et l'adoption de mesures concertées contre le

terrorisme. Nous ne devrions pas éluder notre responsabilité, qui est de nous attaquer de front à ce défi, car le terrorisme non seulement représente une menace pour la paix et la stabilité internationales, mais viole le plus fondamental des droits de l'homme : le droit à la vie. La coopération internationale est donc essentielle si nous voulons vivre sans crainte. Les Nations Unies ont un rôle vital à jouer à cet égard. Les résolutions de l'Assemblée générale sur les droits de l'homme et le terrorisme et la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international sont des jalons importants qui ouvrent la voie à une coopération internationale efficace afin d'éliminer cet ennemi commun. En luttant contre le terrorisme, nous ne devons pas oublier qu'il est tout aussi important de lutter contre, et non tolérer, les pays qui soutiennent le terrorisme. Le crime organisé transnational, avec ses ramifications dans le trafic des drogues et les organisations terroristes, constitue également une grave menace pour la stabilité de nos sociétés. Nous continuerons de soutenir fermement la coopération internationale destinée à combattre ce mal.

En 1995, nous avons également célébré l'Année des Nations Unies pour la tolérance. Une culture de la tolérance — qui est essentielle pour consolider les démocraties et pour prévenir les conflits ethniques, les tendances racistes et la xénophobie — est encouragée au moyen de diverses activités internationales et régionales menées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les événements actuels prouvent indubitablement à quel point il est essentiel de maintenir en vie ce concept au sein de nos sociétés et dans les relations bilatérales, régionales et internationales. Nous attachons beaucoup d'importance aux activités de suivi de l'Année et nous présenterons un projet de résolution au titre du point pertinent de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Située au point de rencontre de plusieurs régions en proie aux conflits et à l'instabilité, la Turquie est, bien sûr, gravement préoccupée par l'évolution de la situation à ses frontières qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous avons joué un rôle crucial dans les efforts déployés pour trouver des solutions justes et durables aux problèmes actuels. Nous participons également activement à plusieurs initiatives des Nations Unies, y compris les opérations de maintien de la paix et les activités de diplomatie préventive.

Pour en venir à l'une des questions qui occupent une place élevée à notre ordre du jour, notre politique vis-à-vis de l'Iraq continue essentiellement d'être notre attachement à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépen-

dance de ce pays. Le respect total par l'Iraq de toutes ses obligations au titre du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité reste essentiel à un retour à la normale dans la région. À cet égard, notre principal objectif est le rétablissement de la paix, de la stabilité et de la sécurité le long de nos frontières ainsi que dans l'ensemble de la région. Nous suivons de près les événements qui ont eu lieu récemment dans le nord de l'Iraq, qui risquent d'aggraver davantage la situation déjà délicate dans la région. Pour qu'un calme durable s'installe dans la région, tous les groupes de la population locale — Kurdes; Turcomans en particulier, du fait qu'ils n'ont pas, jusqu'à présent, retenu toute l'attention qu'ils méritent; Arabes; Assyriens; et d'autres — doivent avoir pleinement leur mot à dire dans toutes les dispositions administratives locales, et leurs droits doivent être garantis. Il ne faut pas que le Nord de l'Iraq soit utilisé comme une zone représentant une menace pour la sécurité des pays voisins. La Turquie ne tolérera pas que des éléments terroristes utilisent le nord de l'Iraq pour préparer des actes terroristes contre son territoire. Nous sommes décidés à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger nos intérêts légitimes de sécurité et refuser aux éléments terroristes la possibilité de lancer des opérations terroristes contre nos populations à partir du nord de l'Iraq.

Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités découlant du régime des sanctions contre l'Iraq, en dépit du fardeau économique énorme que cela représente pour notre pays. Plus de six ans après la mise en place du régime de sanctions, la Turquie est maintenant au premier rang des pays qui sont directement et le plus sévèrement affectés par ce régime. En fait, le lourd tribut que nous sommes tenus de payer dépasse de loin notre capacité à soutenir le poids financier que cela fait peser sur notre économie. Nous ne pouvons plus le supporter. La résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, une fois mise en oeuvre, soulagera les souffrances du peuple iraquien en même temps qu'elle apportera quelque soulagement à la Turquie. Néanmoins ce soulagement ne saurait être suffisant pour compenser nos pertes. En conséquence, nous avons présenté une demande au Comité des sanctions des Nations Unies en vue d'obtenir de nouvelles indemnités appropriées dans le cadre du régime de sanctions. Dans ce contexte, je souhaite réitérer que nous accordons beaucoup d'importance à la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité le plus vite possible.

Dans le contexte plus large du Moyen-Orient, nous sommes préoccupés par ce qui, espérons-nous, ne sera qu'une impasse provisoire dans le processus de paix. En tant que partisan dévoué du processus de paix, que nous

considérons comme la seule solution viable pour la région, nous souhaitons le voir reprendre son élan. Cela exige incontestablement que les parties respectent leurs engagements.

Comme nous l'avons souligné dans la déclaration que nous avons faite au Conseil de sécurité le 27 septembre, toute mesure susceptible d'affecter négativement le processus de paix devrait être évitée. La décision israélienne d'ouvrir une entrée conduisant à un tunnel voisin de la mosquée et la réaction en chaîne que cette initiative a provoquée sont de cette nature. Nous sommes profondément attristés par le nombre élevé de victimes. Nous demandons aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue et d'empêcher que de nouveaux actes de violence ne soient commis. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de reconsidérer sa décision et de s'abstenir de tout acte pouvant être interprété comme une provocation et du recours à l'emploi de la force. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1073 (1996) du Conseil de sécurité. Nous espérons que le Président Arafat et le Premier Ministre Netanyahu se réuniront immédiatement pour trouver un moyen de sortir de la crise.

L'un des principaux obstacles obstruant la voie conduisant à une paix globale au Moyen-Orient continue d'être le terrorisme. Il doit être éliminé si l'on veut que la recherche d'une paix et d'une stabilité durables aboutisse. Nous sommes en faveur d'une coopération renforcée aux plans bilatéral, régional et international et sommes prêts à y participer. De la même façon, nous espérons que tous les pays feront leur part pour que cet objectif soit atteint. C'est dans cet esprit que nous avons participé au sommet de Charm el-Cheikh, convoqué pour montrer la résolution de la communauté internationale de lutter contre le terrorisme avec un front uni. Le succès final du processus de paix dépendra également de notre capacité collective de promouvoir une coopération et une interdépendance économiques mutuellement avantageuses entre les pays du Moyen-Orient.

En tant que pays balkanique, nous croyons fermement que la paix, la justice et la légitimité dans les Balkans continuent d'être vitales pour la paix et la stabilité internationales. Nous pensons que tout programme de coopération dans les Balkans devrait les inclure toutes et n'en exclure aucune. Pendant longtemps, nous avons été profondément préoccupés par le fait que, durant la désintégration de l'ex-Yougoslavie, l'absence d'une intervention résolue de la part de la communauté internationale, dès le début de l'agression et de la guerre, avait conduit à l'effusion de sang et à des atrocités sans précédent dans l'histoire récente. Les événements qui se sont produits avant l'Accord de paix de Day-

ton ont montré à nouveau que fermer les yeux devant l'agression, ne fait qu'aggraver les situations de crise, provoquer des souffrances humaines indicibles et rendre encore plus difficile la recherche de solutions.

Nous participons activement à la mise en oeuvre des aspects civils et militaires de l'Accord de paix de Dayton, ainsi qu'aux efforts internationaux déployés pour reconstruire et relever la Bosnie-Herzégovine. Nous participons également, avec les États-Unis, à un programme conjoint destiné à former et équiper l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, afin de doter la Fédération des moyens de préserver son intégrité territoriale et de réaliser la parité militaire.

Nous nous félicitons des élections qui ont lieu récemment en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que la tenue de ces élections, malgré les difficultés existantes, est un événement important pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Nous espérons qu'il aboutira à la création d'un climat politique positif propice à l'achèvement d'une paix et d'une stabilité durables et à l'établissement de structures constitutionnelles, législatives, administratives et sécuritaires en Bosnie-Herzégovine. Nous demandons instamment à la communauté internationale de rester attachée à la cause de la Bosnie-Herzégovine; de rester sur ses gardes contre toute mauvaise intention préjudiciable pour l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays; d'assurer le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers; d'arrêter et d'extrader vers La Haye les criminels de guerre mis en accusation; d'empêcher toute ingérence extérieure négative susceptible d'entraver le processus de réintégration pacifique et démocratique; et de fournir l'assistance promise pour la reconstruction et le relèvement de la Bosnie.

La Turquie entretient des relations de bon voisinage avec les pays balkaniques. Cependant, un certain nombre de questions opposant la Turquie et la Grèce — liées pour la plupart à la mer Égée — sont toujours en suspens. Nous avons toujours préconisé que les différends devraient être réglés par des moyens pacifiques, le dialogue et des négociations constructives. En conséquence, nous avons demandé à plusieurs reprises à la Grèce de rechercher une solution globale à toutes les questions existantes qui continuent de nous opposer. Toutefois, cela ne signifie pas que nous accepterons n'importe quel fait accompli. Nous continuons d'espérer que la Grèce accordera à ces appels toute l'attention qu'ils méritent et y répondra de manière positive. Nous aimerions espérer que le nouveau Gouvernement grec issu des récentes élections adoptera une position plus ouverte à cet égard. Malheureusement, la déclaration faite récemment du haut de cette tribune par le Ministre grec des affaires

étrangères le 27 septembre n'est pas de bon augure. La déformation des faits établis et des allégations sans fondement et injustifiées, n'aideront pas à l'établissement du climat de confiance et d'amitié que nous souhaitons voir s'instaurer dans nos relations bilatérales.

À Chypre, aucun événement positif notable n'a malheureusement été enregistré sur la voie d'un règlement global pendant la période qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Il n'a pas été possible de reprendre les pourparlers directs entre les deux parties dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et ce, en raison de l'attitude négative des Chypriotes grecs. La partie chypriote grecque continue de ne pas reconnaître que, par le passé, le processus de négociation des Nations Unies et le dialogue direct entre les dirigeants chypriotes turcs et chypriotes grecs non seulement ont permis d'établir les principaux paramètres d'un règlement final — lesquels ont déjà été mis sur la table — mais ont joué un rôle important s'agissant de désamorcer les tensions entre les deux communautés. Il n'est que trop évident que les tentatives de faire dérailler le processus de négociation des Nations Unies ne peuvent que compliquer davantage encore la voie déjà difficile menant à une solution juste.

Les événements et regrettables qui se sont produits récemment dans la zone-tampon et autour de celle-ci, en particulier l'assassinat d'un soldat chypriote turc ont montré, une fois de plus ce à quoi peuvent mener l'absence de dialogue ainsi qu'une rhétorique enflammée et la provocation. J'espère que la partie chypriote grecque ne manquera pas cette fois-ci de tirer les conclusions qui s'imposent. Il est évident que la nécessité de réduire les tensions et d'instaurer la confiance sur l'île rend la reprise sans préalables des pourparlers directs, encore plus urgente. La partie chypriote turque a déjà fait savoir officiellement qu'elle était prête à les reprendre. La Turquie s'est engagée à appuyer les efforts renouvelés de l'ONU et espère que la Grèce et la partie chypriote grecque adopteront la même approche constructive.

La paix et la légitimité n'ont toujours pas été restaurées dans une autre région d'affrontement : le Caucase. En fait, cette région continue d'être déchirée par divers conflits, qui suscitent une immense angoisse humaine et menacent la paix, la sécurité et la stabilité. La Turquie est étroitement liée aux pays de la région et attache la plus haute importance à la préservation de la paix et de la stabilité régionales. L'occupation persistante de plus d'un cinquième du territoire de l'Azerbaïdjan par des forces arméniennes continue d'être une source de grave préoccupation pour la

Turquie. Plus d'un million d'Azeris demeurent des personnes déplacées dans leur propre pays et vivent dans des conditions inacceptables.

Il ne faudrait pas permettre qu'ils subissent encore un nouvel hiver rigoureux dans de telles conditions. La Turquie s'est efforcée de contribuer à un règlement pacifique et juste du différend entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Nous continuerons de participer aux efforts que fait le Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe afin d'établir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Nous croyons sincèrement que tous les pays de la région ont beaucoup à gagner d'un retour à la paix et à la légitimité dans le Caucase. La réalisation d'une paix juste ouvrira la voie à un climat de coopération qui servira la prospérité de tous les pays de la région.

Le conflit en Abkhazie, Géorgie, continue de nous préoccuper. Nous accordons la plus grande importance à la préservation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'unité de la Géorgie, et nous croyons fermement que la communauté internationale devrait ne ménager aucun effort pour trouver, sur cette base, une solution juste au conflit. À cette fin, nous appuyons pleinement les pourparlers de paix parrainés par les Nations Unies entre les parties, et nous sommes prêts à y contribuer.

L'un des aspects importants du développement économique du Caucase et de l'Asie centrale est l'exportation de leurs ressources naturelles pour lesquelles la Turquie est en mesure de fournir un accès facile aux marchés mondiaux. Je peux mentionner ici que la Turquie a proposé un projet d'oléoduc Baku-Ceyhan et des projets de gazoduc propres à répondre aux intérêts communs et au bien-être de toute la région.

L'Afghanistan est encore une autre zone de conflit où la communauté internationale n'a pu trouver une solution juste et durable. Nos liens étroits avec ce pays sont très anciens, et nous sommes préoccupés par les conséquences tragiques du conflit en cours. Nous sommes tout à fait conscients du fait que ce conflit pourrait s'étendre à la région. Nous croyons que ce terrible conflit peut prendre fin et que la paix peut être rétablie par des négociations directes entre les groupes de combattants et par la formation d'un gouvernement jouissant d'une large base, avec la participation de toutes les parties. La Turquie souhaite que, dès que possible, il soit procédé à la signature d'un accord de cessez-le-feu et à l'amorce de négociations de paix, sous l'égide des Nations Unies. Nous serons heureux d'accueillir une réunion pour ces négociations et nous continuerons de soutenir pleinement les efforts entrepris par la Mission

spéciale des Nations Unies pour servir d'intermédiaire en vue d'un règlement respectant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de l'Afghanistan.

De par sa géographie et son histoire, la Turquie se trouve au carrefour de plusieurs continents et de différentes cultures. Nous constituons un trait d'union important entre l'Est et l'Ouest. Nous associons les valeurs de l'Est aux idéaux et institutions de l'Ouest dans une symbiose unique. De solides liens historiques, culturels et fraternels existent entre la Turquie et les pays de la région des Balkans, le Caucase, l'Asie centrale et le Moyen-Orient. Nous n'épargnons aucun effort pour contribuer au règlement des conflits et empêcher qu'il n'en surgisse de nouveaux. Nous ne ménagerons aucun effort pour renforcer la coopération régionale et internationale et promouvoir la tolérance et le dialogue. Tout cela est au coeur même des principes qui définissent notre politique étrangère. Nous continuerons de coopérer en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité régionales et mondiales.

Dans ce contexte, je souhaite signaler le rôle remarquable joué par la Turquie dans des programmes de coopération régionale tels que la Coopération économique de la Mer noire et l'Organisation pour la coopération économique. De même, nous avons participé activement à des programmes de coopération dans le bassin méditerranéen.

Pour terminer mon intervention, je tiens à réitérer notre sincère désir de voir la cinquante et unième session de l'Assemblée générale devenir un jalon important sur la voie menant au troisième millénaire. Nous devons rassembler nos forces et nos ressources et faire preuve d'imagination pour bâtir ensemble un monde meilleur. Les intérêts et objectifs nationaux resteront assurément au coeur de nos politiques. Néanmoins, au seuil d'un nouveau millénaire, le moment est venu d'adopter une attitude plus ouverte et de remplacer la rivalité par la coopération, l'intolérance par la tolérance et la confrontation par le dialogue et la conciliation. Nous devons éviter à tout prix la politique du fait accompli et du double critère dans les relations internationales. Une Organisation des Nations Unies revitalisée et renforcée pourra apporter une contribution importante, au cours de son deuxième demi-siècle d'existence, en nous aidant à atteindre nos objectifs et à réaliser nos aspirations les plus nobles. Mais il ne faut pas oublier que c'est à nous qu'il appartient de façonner un avenir meilleur, car nous sommes les Nations Unies.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étran-

gères de l'Australie, l'Honorable Alexander Downer, auquel je donne la parole.

M. Downer (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais féliciter cordialement M. Razali de son élection à la présidence de l'Assemblée. En tant que proche voisin de la Malaisie, l'Australie s'en remet avec confiance à son expérience et à son jugement sûr alors qu'il préside les travaux de cette importante session de l'Assemblée.

C'est un honneur pour moi de diriger pour la première fois la délégation australienne qui participe à une session de l'Assemblée générale.

Il y a un an, lorsque l'Assemblée a adopté la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, elle avait fait une promesse importante : offrir au XXIe siècle une Organisation des Nations Unies pouvant véritablement servir les peuples au nom desquels elle a été créée. Nous devons tenir cette promesse mais, pour ce faire, nous avons besoin d'examiner clairement la situation qui existe aujourd'hui et celle qui se profile à l'aube du XXIe siècle.

Le paysage, tel qu'il nous est apparu à la fin de la guerre froide, il y a un peu plus de cinq ans, a subi entre-temps de nombreux changements, dont certains restent encore flous. Cependant, il est manifeste que nous sommes confrontés à de nouveaux défis et que s'offrent en même temps de nouvelles occasions que bien peu parmi nous auraient imaginées, il y a encore cinq ans.

La plus impérieuse d'entre elles nous oblige à prendre de nouvelles mesures en matière de maîtrise des armes nucléaires et de désarmement. La possibilité de prendre de telles mesures est à tous égards une conséquence fondamentale de la fin de la guerre froide. Ce fait a été clairement souligné mardi dernier lorsque, en une seule journée, 67 pays ont signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce chiffre, après une semaine, a été porté à environ 100. Mais, au-delà de ce progrès, s'offre une autre importante occasion : focaliser l'attention des opinions nationales et de la communauté internationale sur le renforcement de la sécurité humaine dans tous ses aspects.

Notre ère dynamique nous pose de nouveaux problèmes. Ces derniers comportent les principales menaces non militaires à la sécurité : le trafic d'armes et de stupéfiants, le drame du VIH/sida, la nécessité de stabiliser le taux de croissance démographique dans le monde et les principales menaces qui pèsent sur l'environnement.

Ces menaces non militaires à la sécurité ont pour caractéristiques élémentaires de ne pouvoir être éliminées par les armes. Elles franchissent les frontières et elles peuvent affecter des populations entières. Ces caractéristiques conduisent à une conclusion essentielle, à savoir que le règlement de ces problèmes doit faire l'objet d'une coopération internationale.

La coopération multilatérale peut prendre, prend et doit prendre de nombreuses formes. Mais le rôle de l'Organisation des Nations Unies est unique en raison de son universalité et des normes consacrées dans la Charte des Nations Unies.

C'est pour ces raisons — la nature des occasions qui s'offrent à nous, les problèmes que nous affrontons et le rôle et les capacités uniques de l'Organisation des Nations Unies — que nous devons tenir la promesse que nous avons faite l'an dernier d'offrir au XXI^e siècle une Organisation qui soit en mesure de répondre aux nouveaux défis.

L'attachement particulier de l'Australie à l'Organisation des Nations Unies est fondée sur la conviction, exprimée dès les années 50 par le Ministre des affaires étrangères de l'époque, Richard Casey, que l'Organisation des Nations Unies représente un effort pratique des gouvernements et des peuples du monde pour atteindre les nobles buts auxquels ils ont souscrit en vertu de la Charte des Nations Unies : la paix et la sécurité internationales et le progrès économique et social de tous les peuples.

L'Australie a contribué activement à la réalisation de ces objectifs. Que ce soit en versant ses contributions financières intégralement et sans délai, en fournissant du personnel aux opérations de maintien de la paix, ou encore en contribuant aux programmes de développement, l'Australie s'est montrée déterminée à voir l'Organisation des Nations Unies réussir dans ses entreprises. L'Australie s'engage aujourd'hui à continuer cette participation au travail de l'Organisation.

Actuellement, une occasion se présente à nous dans le domaine de la limitation des armes et du désarmement. Si nous n'en profitons pas rapidement, cette chance sera perdue. Les arsenaux vastes et sophistiqués d'armes nucléaires et d'armes classiques continueront d'exister. Dans certaines régions, les soupçons sont prêts à se manifester. Les risques de la prolifération des armes de destruction massive ont, d'une certaine façon, augmenté.

Selon l'Australie, il existe deux tâches fondamentales : d'abord, construire et renforcer les institutions et les instru-

ments internationaux et, deuxièmement, adopter une nouvelle approche pour aborder la limitation des armes et le désarmement afin de faire avancer l'ordre du jour international de manière constructive et réaliste.

Pour faire progresser les institutions et les instruments, les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent travailler ensemble sur au moins six priorités. L'objectif de ces priorités de la coopération internationale est de faire fonctionner plus efficacement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et son processus de révision amélioré; de renforcer les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique; de parvenir au lancement rapide de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques; de parvenir rapidement à un accord sur un dispositif de vérification efficace pour la Convention sur les armes chimiques; de poursuivre l'objectif d'une interdiction globale des mines terrestres antipersonnel en liaison avec une approche globale du problème du déminage, et, enfin, d'aboutir à l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires.

Alors que nous nous attachons à réaliser ces priorités dans le système multilatéral, nous devrions garder fermement à l'esprit que le progrès dans la sécurité régionale, notamment dans les régions où la prolifération des armes est un sujet de préoccupation, apportera une contribution cruciale.

Le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires est naturellement la principale priorité. Son adoption par l'Assemblée générale et son ouverture à la signature le 24 septembre représentent d'importants progrès pour la communauté internationale. Le Traité est un produit de notre temps. Il résulte d'une préoccupation globale ancienne et partagée par tous. La communauté internationale ne pouvait tout simplement pas le laisser mourir dans l'oeuf.

L'Australie était donc prête à prendre l'initiative de présenter le Traité à l'Assemblée générale. Le soutien spectaculaire apporté à la résolution témoigne de la force du sentiment qui s'exprime au niveau international contre les essais nucléaires. Ce traité était voulu et nécessaire, mais il a également contribué à modifier le climat international. Nous pouvons maintenant raisonnablement espérer que les générations futures n'auront pas à affronter les essais nucléaires. Dans un monde où le contrôle de la mise au point et de la prolifération des armes de destruction a connu des hauts et des bas, il s'agit d'un accomplissement dont nous pouvons tous nous enorgueillir.

Le Traité doit devenir universel. Nous exhortons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier dès que possible le Traité afin qu'il puisse être appliqué aussi rapidement que possible. L'argument selon lequel nous devrions d'une certaine façon mépriser ou rejeter un traité qui interdit à jamais toutes les explosions nucléaires du fait qu'il reste beaucoup à faire pour parvenir à la limitation des armements et au désarmement est un argument dépourvu de tout fondement. Cette interdiction présente une valeur intrinsèque. Nous devons maintenir l'élan positif qui résulte de l'adoption du Traité.

Ceci m'amène à la deuxième tâche : le développement de nouvelles idées. La création d'institutions et le renforcement des instruments internationaux n'étant pas suffisants, la communauté internationale doit également trouver des moyens novateurs pour guider le monde vers le siècle prochain.

Le Gouvernement australien a créé la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires pour déterminer si un monde exempt d'armes nucléaires était réalisable et, dans l'affirmative, pour définir les mesures à prendre pour atteindre cet objectif. Je suis heureux de confirmer que le travail de la Commission a plus que dépassé les espérances de l'Australie. Son rapport sera une contribution majeure aux discussions et aux théories internationales sur le désarmement nucléaire. Le Gouvernement australien le fera connaître en le distribuant aujourd'hui dans cette salle, le présentera demain au Secrétaire général puis à la Conférence du désarmement en janvier.

La rapport de la Commission de Canberra recommande que les États dotés de l'arme nucléaire prennent l'engagement politique d'éliminer les armes nucléaires. C'est là la première et principale exigence. Le rapport énumère ensuite six mesures à prendre immédiatement : mettre toutes les forces nucléaires hors d'état d'alerte; retirer les ogives nucléaires des véhicules de transport; mettre fin au déploiement des armes nucléaires non stratégiques; mettre fin aux essais nucléaires; entamer des négociations pour réduire encore les arsenaux nucléaires de la Russie et des États-Unis, et conclure un accord dans lequel les États dotés d'armes nucléaires s'engageraient réciproquement à ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire et s'engageraient également à ne pas les utiliser contre des États non dotés de l'arme nucléaire.

La Commission a également recommandé trois mesures de renforcement : une mesure pour empêcher une prolifération horizontale additionnelle, une deuxième pour mettre au point des arrangements de vérification en vue

d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, et une troisième relative à la cessation de la production de matières fissiles aux fins d'explosions nucléaires. La Commission a mis en particulier l'accent sur l'importance d'une vérification efficace dans le but de créer et de maintenir un monde exempt d'armes nucléaires.

Ayant finalement, après 33 ans, répondu au défi que présentait le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la communauté internationale se doit maintenant d'accélérer l'adoption d'autres mesures pratiques et réalistes en matière de limitation des armes nucléaires et de désarmement.

Comme il a déjà été indiqué, l'une de ces mesures porte sur la négociation d'une convention aux termes de laquelle il serait convenu de mettre fin à toute fabrication de matières fissiles à des fins militaires. Il faut mettre en place cette convention maintenant.

Toute discussion en matière de limitation des armes et de désarmement dans le monde d'aujourd'hui qui omettrait d'aborder la question des mines terrestres serait regrettablement incomplète. Ces armes horribles et diaboliquement peu coûteuses doivent être interdites. L'Australie soutiendra les efforts qui seront faits à la présente session de l'Assemblée pour adopter la prochaine mesure devant conduire à la négociation d'une convention internationale à cet effet.

En attendant, il existe plus de 100 millions de ces armes mutilantes dispersées dans le sol de trop nombreux pays. Le déminage doit s'effectuer à un rythme plus rapide que cela n'a été le cas dans le passé. Des obstacles techniques empêchent l'accélération de ce rythme, et l'Australie a donc proposé qu'un groupe de travail technologique soit créé entre les pays intéressés et compétents en vue de concevoir l'équipement qu'exige le déminage mené à une échelle plus vaste et plus rapide.

S'il reste encore un doute quant à la nécessité de cette action, je tiens à déclarer ici qu'au rythme où le déminage progresse au Cambodge, ce pays, qui a lutté avec tant d'énergie pour sa reconstruction, ne pourra être débarrassé de ces mines que dans 130 ans. N'importe qui conviendrait que cela est inacceptable. C'est pourquoi l'Australie a récemment engagé 12 millions de dollars dans des initiatives pratiques de déminage dans les champs dévastés par la guerre de notre propre région.

La réforme du Conseil de sécurité est un autre point vital de l'ordre du jour de la paix et de la sécurité. Les trois questions clefs qui doivent être examinées sont l'élargisse-

ment, la transparence et l'efficacité des régimes de sanctions.

Aujourd'hui, il est généralement admis que le Conseil de sécurité doit être élargi et modernisé si l'on veut qu'il puisse gérer plus efficacement la paix et la sécurité internationales. Bien que l'Australie veuille éviter de rendre le Conseil trop difficile à manier, il est indéniable que sa composition doit mieux refléter les conditions géopolitiques et économiques actuelles. L'augmentation du nombre des membres est un élément important pour y parvenir et l'Australie pense qu'il serait raisonnable de porter à un total de 25 le nombre d'États membres du Conseil.

Cela m'amène au point plus controversé du statut de membre permanent par rapport à celui de membre non permanent. L'Australie a déclaré clairement qu'elle appuie les prétentions du Japon et de l'Allemagne au statut de membre permanent. C'est là la moindre des choses que l'ONU puisse faire pour reconnaître leur statut de grande puissance et leur contribution financière à l'Organisation.

L'Australie préconise également des sièges permanents au Conseil pour les régions sous-représentées. Pour ce qui est de la façon d'y parvenir, nous ferons preuve de souplesse. La question de savoir si ces sièges seront occupés par un seul membre ou par un roulement d'États Membres de premier plan déterminé par des regroupements régionaux doit être encore discuté, principalement par les régions concernées. Nous envisageons également la possibilité d'un accroissement du nombre des membres non permanents du Conseil, toujours dans le but d'assurer une représentation plus équilibrée.

J'aborderai maintenant le sujet de la nécessité d'une transparence accrue dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Les mécanismes consultatifs se sont améliorés ces derniers temps, en particulier entre le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents mais beaucoup reste encore à faire. L'Australie est résolue à essayer d'améliorer l'interaction entre le Conseil de sécurité et les non-membres, de façon que les activités du Conseil reflètent mieux l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

Il reste beaucoup à faire également pour définir la relation du Conseil avec les organisations régionales. Des progrès appréciables ont été enregistrés jusqu'à présent, mais l'ONU et les organisations régionales devraient se rencontrer régulièrement pour mieux définir le partage approprié des responsabilités.

Le Conseil a également un rôle important à jouer en vue d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive et de renforcer l'efficacité du régime de non-prolifération.

L'Australie tient à voir s'améliorer l'efficacité des sanctions de l'ONU car nous reconnaissons que le recours à des sanctions collectives par le Conseil reste une mesure de coercition importante et parfois controversée. L'efficacité des régimes de sanctions pourrait être améliorée de trois manières : en rédigeant plus clairement les résolutions du Conseil de sécurité; en déterminant des objectifs spécifiques et des calendriers réalistes; et, en mettant sur pied les comités de sanctions appropriés, pour fournir des conseils clairs sur la mise en oeuvre qui doit être interprétée. Ces changements sont essentiels pour assurer le dynamisme du Conseil de sécurité. Il nous faut nous hâter de les mettre en oeuvre pour faire en sorte que le Conseil tienne compte des circonstances et de la réalité contemporaines.

Les circonstances contemporaines ont généré de nouveaux besoins et de nouvelles perspectives pour le maintien de la paix et la diplomatie préventive. Les espoirs qui ont immédiatement suivi la fin de la guerre froide concernant les capacités du Conseil de sécurité ont été tempérés. Il est devenu clair que de nombreux conflits sont insolubles. L'expérience nous a montré qu'il est difficile de parvenir à un accord sur les méthodes d'approche appropriées et de trouver des ressources suffisantes, en particulier dans le domaine du maintien de la paix.

Le Conseil de sécurité doit être réaliste dans l'exercice de ses responsabilités au titre de la Charte. Il doit résister aux pressions et éviter de se lancer dans des missions avant d'avoir achevé les préparatifs adéquats, placé dans une juste perspective les objectifs de la mission et convenu d'un mandat clairement formulé.

En ce moment même, l'ONU est confrontée à de grands défis à Chypre, au Burundi et au Libéria par exemple. L'Australie a ainsi fourni du personnel à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pendant plus de 20 ans et elle déplore les incidents violents qui s'y sont produits récemment. Le moment est venu de régler cette situation qui requiert l'assistance de toutes les parties.

Un domaine de réforme très important pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies est la mise

en place d'une capacité renforcée de réaction rapide. Beaucoup de propositions ont été faites à cet égard, mais le Gouvernement australien croit que l'étude canadienne intitulée *Towards a Rapid Reaction Capability for the United Nations*, contient certaines recommandations louables, y compris la mise sur pied d'une équipe d'état-major opérationnelle rapidement déployable sur le terrain, pour renforcer la planification des opérations.

L'Australie se félicite des initiatives récentes du Département des opérations de maintien de la paix pour commencer à mettre en oeuvre les mesures destinées à améliorer la capacité d'intervention rapide des Nations Unies, mais en mettant en pratique ces mesures, l'ONU devrait consulter comme il se doit tous les États Membres.

L'Australie souhaite vivement voir les Nations Unies élaborer un ordre du jour de la diplomatie préventive et elle se félicite des ressources accrues que le Secrétariat consacre maintenant à cette activité. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les bons offices du Secrétaire général, ainsi que les arrangements et les institutions régionaux, ont un rôle important à jouer en matière de diplomatie préventive. L'Australie appuie le recours accru au Chapitre VI de la Charte sur le règlement pacifique des différends. L'Article 33 est particulièrement important. Le Conseil de sécurité peut y recourir pour se doter du leadership approprié en demandant aux parties au différend d'en rechercher la solution par voie de négociation, de médiation et d'autres moyens pacifiques.

Comme je l'ai indiqué au début de cette déclaration, l'un des principaux résultats de la fin de la guerre froide doit être un accroissement de notre capacité de prendre nos distances par rapport aux préoccupations militaires et d'accorder davantage d'attention aux menaces à la sécurité individuelle en les distinguant des menaces à la sécurité des États, qui ont dominé notre conception des choses dans le passé, aussi importantes et fondamentales qu'elles aient pu être et qu'elles continuent d'être.

Dans le monde d'aujourd'hui et dans le monde qui se prépare à entrer dans le XXIe siècle, la sécurité d'un trop grand nombre de gens est compromise par des menaces qui ne sont pas moins immédiates que celle des canons. Je pense aux stupéfiants, au VIH/sida et aux principales menaces à l'environnement. Les États ne peuvent faire face à ces menaces efficacement en agissant seuls. Parfois, elles requièrent de nouvelles lois internationales mais, plus précisément, elles requièrent la volonté politique de les vaincre et d'encourager la coopération entre les nations pour assurer l'efficacité maximale des mesures adoptées.

L'Organisation des Nations Unies est l'environnement idéal pour développer une telle coopération. C'est ici que le monde est représenté. Nous avons ici une tradition de débats, de discussions, d'identification des problèmes et de consensus. Nous sommes capables de faire la loi lorsque c'est nécessaire. Par dessus tout, nous nous sommes engagés à offrir et à préserver un niveau de vie décent aux peuples que nous représentons.

Les régions ont également un rôle à jouer et, dans ce contexte, l'Australie a eu le plaisir d'avoir encouragé la convocation d'une réunion régionale des ministres chargés de la lutte contre le VIH/sida à la Conférence postministérielle de la session de cette année de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

À mesure que nous approchons du XXIe siècle, il sera crucial, eu égard à cette responsabilité, de nous assurer que l'ONU reste robuste et dévouée à la coopération qui a pour objectif de vaincre les principales menaces non militaires à la sécurité de la famille humaine. Ces menaces sont tragiquement évidentes pour nous aujourd'hui. Elles ne feront que s'aggraver si nous ne nous entendons pas dès maintenant pour entreprendre une action concertée pour les vaincre. Assurément, l'histoire jugera durement notre génération si, ayant identifié les problèmes de sécurité humaine, nous ne réussissons, par manque de la volonté nécessaire, à leur trouver des solutions.

Les besoins économiques des populations et la promotion du développement sont une autre grande exigence de notre époque. Beaucoup a été fait par le biais de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions pour promouvoir la cause du développement. Ces organes ont joué un rôle central dans l'émergence d'une approche multilatérale dans le cadre de laquelle les institutions ayant une compétence particulière, telles que les institutions spécialisées, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, en même temps que les organes délibérants, tels que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ont des rôles complémentaires à jouer.

Le développement ne se limite pas cependant à la croissance économique. Il faut également une stabilité interne, une bonne gestion rationnelle de l'environnement, une société civile dynamique et une démocratie vivante. L'Organisation des Nations Unies occupe une position unique pour édifier un consensus sur les voies à suivre pour promouvoir ces divers éléments de l'ordre du jour du développement.

Dans ce contexte, l'Australie se félicite des résultats constructifs obtenus à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est tenue à Midrand (Afrique du Sud) au début de cette année. Les décisions prises dans ce cadre devraient aider les pays en développement à tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation économique.

Nous soulignons également l'importance qu'il y a à encourager l'investissement et les transferts de technologie et la création de créneaux commerciaux pour stimuler le développement économique. Ce développement est la seule base durable pour assurer l'indépendance et le bien-être économique et social.

C'est en Afrique que ces défis au développement sont les plus frappants. Riche de promesses mais épuisée par les situations d'urgence, l'Afrique se trouve aujourd'hui à un tournant décisif de son histoire.

Les dirigeants africains ont saisi le moment avec l'adoption du Programme d'action du Caire de 1995 de l'Organisation de l'unité africaine, dans lequel ils ont demandé une action immédiate pour mettre en oeuvre les stratégies de développement qui font à présent l'objet d'un consensus international. L'ONU a réagi cette année en lançant une Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique à l'échelle du système échelonnée sur 10 ans, faisant intervenir 25 milliards de dollars.

Le Gouvernement australien se félicite de cette initiative spéciale, dans laquelle il voit une démonstration concrète de la préoccupation de la communauté internationale à l'égard de l'Afrique. La communauté internationale ne peut tolérer que la pauvreté, la guerre et le sous-développement s'enracinent dans les 53 nations, près d'un tiers des États Membres de l'ONU, qui constituent le continent africain.

Le monde doit continuer de rechercher les moyens de briser le cercle vicieux de la pauvreté en Afrique afin que son potentiel de développement économique puisse se réaliser. Un développement économique durable est essentiel pour surmonter la pauvreté, la maladie et les conflits.

Le système des Nations Unies doit mieux cibler l'effort de développement en Afrique et lui imprimer un élan plus dynamique.

Je passe maintenant à la question des droits de l'homme. Les droits de l'homme sont importants dans les relations internationales pour deux raisons principales : première-

ment, l'instabilité politique et de graves conflits peuvent surgir lorsque les droits de l'homme sont violés ou menacés; et deuxièmement, la liberté et la dignité personnelles revêtent en soi une valeur fondamentale pour la communauté mondiale.

Le Gouvernement australien recherche des résultats concrets propres à améliorer la vie des hommes, des femmes et des enfants. Nous reconnaissons l'importance du dialogue et de la coopération sur la base d'un respect mutuel. Outre la diplomatie publique et privée, la conception australienne du renforcement du respect des droits de l'homme englobe également la coopération pour le développement.

L'Australie appuie fermement l'idée de mettre en place des institutions nationales fortes et indépendantes chargées des questions des droits de l'homme. C'est ainsi que l'Australie a fourni un appui financier à un atelier organisé à l'intention des institutions nationales s'occupant des droits de l'homme de l'Asie-Pacifique, qui a convenu d'instituer une instance officielle chargée d'oeuvrer au renforcement et à la mise en place de nouvelles institutions de ce type dans la région. L'Australie a également fourni un appui financier à l'ONU en vue de créer auprès du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme un poste de conseiller spécial pour les questions relatives aux institutions nationales chargées des droits de l'homme.

Enfin, il est important d'aborder la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Il reste encore beaucoup à faire pour renforcer l'efficacité de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

Si l'Australie se félicite du dévouement et de l'acharnement au travail dont ont fait preuve les groupes de travail de l'Assemblée générale constitués en 1995, les États Membres ne doivent toutefois pas perdre de vue le fait que, pour parvenir à un véritable changement, les groupes doivent présenter des recommandations réalistes et réalisables. Ces recommandations doivent à leur tour déboucher sur des résultats concrets et mesurables.

Il est important que le travail des groupes soit bien ciblé et que leur dynamique soit entretenue afin que des résultats rapides et positifs puissent être obtenus. Nous devons tous nous engager à oeuvrer à cette fin et à réaliser un changement structuré au sein des Nations Unies.

Il est également essentiel que la situation financière de l'ONU soit assainie. L'Australie est convaincue que tous les États Membres devraient verser leurs contributions intégra-

lement et à temps. Nous nous félicitons donc des mesures prises récemment par certains pays pour régler leurs arriérés.

Le moment est venu d'instituer un barème révisé des contributions mises en recouvrement qui soit de nature à refléter plus équitablement la capacité de payer des gouvernements. La contribution minimale actuelle est trop élevée pour de nombreux pays à économie peu développée et l'Australie souhaiterait qu'elle soit revue à la baisse, voire supprimée.

Telles sont les réformes que l'Australie estime nécessaires pour donner à l'ONU les moyens de jouer son rôle au XXIe siècle.

C'est dans ce contexte général que l'Australie est fermement résolue à contribuer activement à l'objectif de l'Organisation des Nations Unies qui est de maintenir activement la paix et la sécurité internationales. Le fait de siéger au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent en 1997-1998 permettrait à l'Australie d'apporter une contribution concrète à cet objectif et d'oeuvrer à faire du Conseil un organe plus efficace, plus moderne et plus transparent. C'est pourquoi nous avons demandé l'appui des États Membres en prévision des élections qui doivent se tenir dans quelques semaines.

Je voudrais terminer en résumant ce que j'ai dit aujourd'hui. L'Organisation des Nations Unies est unique et nécessaire, mais elle doit aller de l'avant et oeuvrer sur la base d'un ordre du jour pertinent. C'est le point essentiel. L'ONU doit s'atteler à l'ordre du jour du XXIe siècle.

Il reste beaucoup à faire pour relever les principaux défis auxquels l'Organisation des Nations Unies doit faire face. Seul un effort soutenu et concerté entre tous les États Membres produira des résultats positifs. L'Australie fera cet effort.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, S. E. M. Habib Ben Yahia.

M. Ben Yahia (Tunisie) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais d'emblée exprimer à M. Razali mes chaleureuses félicitations pour sa brillante élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes persuadés que les travaux de cette session seront couronnés de succès grâce à sa très grande compétence et à sa vaste expérience des questions internationales.

La présidence de l'Assemblée générale par votre pays constitue un grand hommage de la communauté internationale au rôle important et efficace que joue la Malaisie aux niveaux international et régional, en vue d'établir et de promouvoir des relations internationales fondées sur la paix, la justice et la coopération. Je saisis cette occasion pour souligner l'excellence des relations de fraternité et de coopération fructueuse existant entre nos deux pays.

J'aimerais également adresser mes sincères remerciements à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, pour les efforts méritoires qu'il a déployés durant sa présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de faire progresser le processus de réforme de l'Organisation et de lui conférer davantage d'efficacité compte tenu des changements que connaît le monde.

Je voudrais par ailleurs saluer M. Boutros Boutros-Ghali et lui exprimer notre considération et notre soutien pour l'action continue qu'il mène avec abnégation et dévouement à la tête du Secrétariat général des Nations Unies ainsi que pour les initiatives prises — initiatives courageuses —, et plus particulièrement son Initiative spéciale pour l'Afrique, de même que ses propositions constructives formulées dans l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement. La Tunisie, qui appuie la réélection de M. Boutros Boutros-Ghali, souligne l'importance d'assurer la continuité souhaitée à l'oeuvre de réforme engagée durant les dernières années.

Avec la fin de la guerre froide, la communauté internationale est entrée dans une ère nouvelle des relations internationales tendant à rejeter le recours à la force et à la violence dans le règlement des conflits, à mettre fin à la course aux armements et, par conséquent, à consacrer la logique de la sagesse et de la modération en recourant aux moyens pacifique et à la diplomatie préventive qui privilégie le dialogue, la concertation et la négociation pour résoudre les conflits, les différends et les crises quelle que soit leur complexité.

Nous nous félicitons de cette tendance naissante dans les relations internationales qui n'est en réalité qu'une consécration des principes et des objectifs de l'Organisation des Nations Unies tels que prévus dans la Charte. Nous souhaiterions voir cette approche se confirmer et se développer afin d'éliminer les sources de tension et de désamorcer les conflits avant leur déclenchement.

La communauté internationale a accueilli avec optimisme le démarrage du processus de paix au Moyen-Orient

et nourri des espoirs de voir les parties au conflit aboutir à une paix véritable, globale, juste et honorable qui mettrait fin à un conflit amer qui dure depuis près d'un demi-siècle et qui a fait subir aux peuples de la région les affres de la guerre, de la destruction du déplacement forcé et de l'occupation, et ce, sur la base de la légalité internationale et des résolutions pertinentes des Nations Unies, et plus particulièrement les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) et le principe de l'échange de la terre contre la paix.

La Conférence de Madrid et les négociations intenses qui l'ont suivie et ont engendré les Accords d'Oslo, de Washington et du Caire ont auguré de la progression du processus de paix sur la bonne voie. Le programme du nouveau Gouvernement israélien est cependant venu dissiper les espoirs des peuples de la région. Ce programme a, en effet, engendré le blocage du processus de paix dans son ensemble et multiplié les obstacles devant la progression du peuple palestinien vers la réalisation de ses droits légitimes à l'autodétermination et à la création de son État indépendant par l'intensification des provocations et des pressions israéliennes, visant à imposer la politique du fait accompli.

Les événements sanglants engendrés par l'ouverture d'un tunnel sous la mosquée sacrée d'Al-Aqsa sont venus nous rappeler l'urgence d'une action internationale soutenue pour amener le Gouvernement israélien à respecter les accords conclus et à se conformer à la légalité internationale concernant le règlement de la question palestinienne.

Tout en exprimant notre inquiétude face à la stagnation du processus de paix et ses effets négatifs sur la construction de l'avenir de la région sur la base de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la coopération entre ses peuples, nous affirmons qu'Israël est appelé à réviser sa politique actuelle, à s'engager à respecter les principes du processus de paix et appliquer les accords conclus.

Nous appelons également la communauté internationale, et en particulier les coparrains du processus de paix, à déployer tous les efforts en vue de permettre la reprise des négociations de paix dans les meilleurs délais possibles et de parer à toute éventualité d'échec qui mettrait en cause la crédibilité du processus et engendrerait le retour de la confrontation, la résurgence de la violence, de l'extrémisme et du terrorisme. Nous sommes persuadés que l'instauration d'un climat de confiance et de bonne foi et l'attachement sincère pour un règlement pacifique sont les conditions indispensables pour faire progresser le processus de paix et que l'engagement de toutes les parties à réaliser une paix juste, globale et durable est la garantie essentielle pour

assurer la sécurité et la stabilité des États de la région ainsi que la coexistence de leurs peuples.

La Tunisie, comme l'a affirmé le Président Zine El Abidine Ben Ali à maintes occasions, réitère son attachement à sa ligne de conduite constante, suivie depuis le début du processus de paix au Moyen-Orient, en établissant une interdépendance solide entre chaque étape vers la normalisation et le degré d'avancement dans les négociations sur tous les volets.

L'instauration de la paix du Moyen-Orient reste tributaire du maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région du Golfe. Tout en exprimant notre profonde préoccupation face aux récents développements dans cette région, nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue, à éviter l'escalade, à se conformer à la légalité internationale et à appliquer toutes les résolutions des Nations Unies. Nous réaffirmons notre attachement au respect de la souveraineté de tous les États de la région, à l'intégrité et à l'inviolabilité de leurs territoires.

Nous appelons également à mettre fin aux souffrances endurées par le peuple iraquien depuis plusieurs années et souhaitons que les derniers développements dans la région ne viennent pas aggraver ces souffrances.

Nous croyons qu'il est grand temps de lever l'embargo imposé au peuple libyen suite aux nombreuses initiatives positives prises par la Libye, la Ligue des États arabes et l'Organisation de l'unité africaine en vue de trouver une solution pacifique et juste et mettre un terme aux souffrances du peuple libyen frère dans le cadre de la légalité internationale.

Fidèle à son attachement à la paix et son soutien inconditionnel aux causes justes, la Tunisie réaffirme sa solidarité avec l'État des Émirats arabes unis et son appui total aux efforts qu'il déploie pour la récupération par des moyens pacifiques, y compris le recours à la Cour internationale de Justice, des îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa.

S'agissant de la situation en Bosnie-Herzégovine, nous félicitons du retour de la paix dans ce pays et espérons que les récentes élections constitueront une nouvelle étape de concorde, d'entente et d'action commune en vue de l'instauration des fondements de l'État bosniaque.

Nous constatons aujourd'hui que la communauté internationale accorde désormais une importance particulière au désarmement comme moyen privilégié pour assurer et renforcer la sécurité internationale. Des progrès considérables ont d'ailleurs été réalisés dans ce domaine, particulièrement en matière de maîtrise de la prolifération des armes de destruction massive, notamment chimiques et nucléaires.

La Tunisie se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale du projet du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son ouverture à la signature, et émet l'espoir de voir l'ensemble des États Membres y adhérer afin qu'il soit d'application universelle. La conclusion de ce traité et la révision prochaine de la Convention sur les armes biologiques et le projet de son renforcement par la mise en place de mesures appropriées pour le contrôle de son application sont de nature à consacrer les acquis réalisés en matière de désarmement.

Nous nous réjouissons de l'établissement de l'Afrique comme zone exempte d'armes nucléaires et formulons l'espoir de voir notre continent débarrassé de la présence de toutes les armes de destruction massive. Nous réitérons également notre appel en vue de faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive.

Tout en soulignant la nécessité de prendre des mesures efficaces en vue d'aboutir à l'élimination complète des armes de destruction massive, nous pensons qu'il est urgent de traiter le problème des armes conventionnelles, et plus particulièrement celui de l'accumulation des armes légères et de leur commerce illicite qui, non seulement se posent avec acuité, mais s'aggravent de plus en plus du fait que ces armes sont les plus utilisées dans les conflits actuels et dans les dernières opérations terroristes.

Parallèlement à sa contribution aux efforts de désarmement, la Tunisie a toujours appuyé l'action des Nations Unies en matière de maintien de la paix dans le monde et a participé, dès le début des années 60, aux opérations menées par l'Organisation dans différents pays d'Afrique, au Cambodge, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et ailleurs.

Consciente de l'importance de ces opérations dans le maintien de la sécurité et de la paix dans le monde, la Tunisie a invité les États membres de l'Organisation de l'unité africaine à créer des unités au sein de leurs forces armées qui seraient prêtes à participer aux opérations de maintien de la paix au niveau du continent africain.

La Tunisie, qui accueille favorablement la décision de l'Organisation des Nations Unies de mettre en place un système de «forces en attente» en vue d'interventions rapides et efficaces dans le cadre des opérations de maintien de la paix, annonce solennellement aujourd'hui sa décision de participer à ce système, confirmant ainsi son engagement envers les Nations Unies et son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

De nombreux phénomènes tels que l'intolérance, le racisme, le crime organisé, le commerce illicite de drogues et d'armes, le trafic organisé de personnes ainsi que le terrorisme et l'extrémisme sous toutes ses formes, ont pris désormais une dimension transnationale. Nous formulons l'espoir de voir la communauté internationale leur apporter les solutions appropriées à travers une approche globale basée sur la conception et la mise en oeuvre de stratégies de coopération pour contenir ces phénomènes et les éradiquer.

La Tunisie a, à maintes reprises et devant diverses instances internationales et régionales, attiré l'attention de la communauté internationale sur les dangers de la recrudescence du terrorisme et de l'extrémisme qui menacent la stabilité et la sécurité des États ainsi que la sécurité des individus.

À cet égard, la Tunisie a appelé à un réexamen global et radical de l'attitude de toutes les parties vis-à-vis de ces fléaux et ce, par l'adoption d'un code de conduite international de lutte contre toutes les activités illicites, et particulièrement les activités liées au terrorisme, en vue d'apporter des solutions efficaces et durables à ces problèmes et d'en éradiquer les causes profondes.

La Tunisie se félicite à cet égard de la prise de conscience croissante de la nécessité de mobiliser les efforts de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme et émet l'espoir de voir, d'une part l'Organisation des Nations Unies adopter des mesures contraignantes permettant de faire face à ce phénomène par l'incrimination de tous les actes terroristes, d'autre part les États Membres procéder à la révision de leurs législations internes, conformément à ces mesures.

L'action menée sans relâche par la Tunisie pour la consolidation des fondements de l'état de droit et des institutions ainsi que par la consécration et la protection des droits de l'homme dans leur conception globale constitue un choix civilisationnel irréversible conforme aux valeurs universelles.

Soucieuse d'assurer le respect de la dignité humaine et de la poursuite de l'oeuvre du développement pour garantir le bien-être de tous les citoyens, la Tunisie a su concilier, d'une manière équilibrée, la réalisation des objectifs du développement économique et la sauvegarde des droits politiques, économiques et sociaux de l'homme, qui sont les fondements essentiels de la démocratie.

Notre pays poursuivra ses efforts en vue de faire progresser la cause des droits de l'homme dans le monde et son soutien au Fonds des Nations Unies pour les droits de l'homme dans ses activités sur le terrain ou à travers le Programme d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme.

Nous sommes convaincus que la diffusion de la culture des droits de l'homme ne pourrait se réaliser pleinement sans la consécration de la valeur de la tolérance, valeur essentielle de la civilisation, point focal de tous les idéaux des droits de l'homme et fondement de toutes les religions.

La Tunisie a accordé à la valeur de la tolérance une place privilégiée dans la réforme du système éducatif, étant persuadée que le changement global, le progrès civilisationnel et culturel et le développement économique et social s'enracinent effectivement lorsque les générations de demain sont préparées au mieux et quand les valeurs de la paix, de la démocratie et du bien sont ancrées dans leurs esprits et que ces générations sont imprégnées de la culture de la tolérance.

La mondialisation de l'économie a ouvert de nouveaux horizons à la coopération internationale pour le développement. Elle a cependant eu des répercussions négatives sur les économies de plusieurs pays en développement qui se sont trouvés engagés dans cette mondialisation sans que leurs structures économiques et sociales y soient suffisamment préparées.

La Tunisie de l'ère nouvelle a concentré ses efforts sur la mise en oeuvre d'une stratégie de développement globale et multidimensionnelle visant la promotion des catégories vulnérables de la population et basée sur un concept élargi des droits de l'homme. Elle a fondé sa politique dans ce domaine sur une approche du développement ayant pour objectif d'assurer l'égalité des chances à toutes les couches de la société et le bien-être de tous les citoyens.

La dimension humaine retenue par la Tunisie dans l'élaboration de sa politique de développement a permis d'approfondir le sentiment de solidarité au sein de la population au profit des catégories déshéritées et vulnérables et

de leur conférer la priorité absolue. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'initiative du Président Zine El Abidine Ben Ali d'instituer un programme de lutte contre la pauvreté — le Fonds national de solidarité —, qui vise à éradiquer les poches de pauvreté et à assurer un développement intégré au profit de toutes les catégories de la population.

On ne peut ignorer l'extrême gravité du problème de l'endettement des pays du tiers monde, qui constitue l'obstacle majeur à leurs efforts pour réaliser un rythme régulier de croissance, sans heurts ni régression. Tout en nous félicitant du contenu du communiqué économique du Groupe des Sept sur l'endettement, nous pensons qu'il est également nécessaire de prendre les mesures appropriées pour alléger le poids de la dette des pays à revenu intermédiaire.

La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce sont appelés à concrétiser les engagements pris par la communauté internationale dans le cadre des grandes conférences tenues au cours des cinq dernières années, et ce par la mobilisation des fonds nécessaires au financement des programmes adoptés par ces conférences, et visant la réalisation d'un développement durable.

Nous nous félicitons du processus de réforme engagé par l'Organisation des Nations Unies en vue de s'adapter à l'environnement international nouveau, d'accomplir au mieux ses fonctions et de faire face à ses responsabilités en tant qu'instance privilégiée pour le maintien de la paix et de la sécurité d'une part, et pour la relance et l'appui du développement économique et social des pays en développement, d'autre part.

À cet effet, il est également nécessaire de continuer le processus de réforme de l'Organisation en vue de rationaliser et de renforcer son rôle en tant que pilier central de la coopération internationale sur la base des priorités définies par les gouvernements pour l'éradication de la pauvreté et le soutien des programmes d'emploi, de logements, de services de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection de la femme et de l'enfant et des catégories sociales défavorisées.

De tels objectifs ne peuvent être atteints qu'à travers des critères communément arrêtés et basés sur la transparence et la démocratie dans les relations internationales, et le rejet de la politique du double critère. De manière générale, le prestige et la crédibilité des Nations Unies ne sauraient être préservés sans l'application des résolutions qu'elle adopte et des engagements souscrits par nos États.

Je voudrais également souligner l'extrême importance que nous accordons à la restructuration du Conseil de sécurité de manière à garantir à cette haute instance son rôle fondamental dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales d'une part, et à prendre en considération la nécessité d'une représentation géographique équitable répondant à la nouvelle donne géopolitique qui prévaut dans le monde, d'autre part. Je voudrais rappeler à cet égard que la Tunisie a soutenu l'octroi de sièges permanents à l'Allemagne et au Japon au Conseil de sécurité compte tenu de leur poids économique et politique.

Conformément au consensus dégagé lors du trentième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenu à Tunis, nous réaffirmons la nécessité d'accorder au continent africain son droit à deux sièges permanents au moins au Conseil de sécurité selon un système de rotation.

La Tunisie soutient toute initiative qui prendrait en compte les principes que nous venons d'évoquer et exprime sa considération face aux initiatives et réflexions avancées par certains États, en particulier l'Italie, pays voisin et ami, pour dégager une vue d'ensemble concernant la réforme du Conseil.

Enfin, nous considérons que le succès de notre organisation demeure tributaire de la détermination de tous les États Membres à respecter la Charte et à oeuvrer conformément à ses objectifs et à ses principes, ce qui exige une volonté politique tenace de répondre aux ambitions et aux espoirs de nos peuples et de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'instauration de la sécurité collective et le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à S. E. M. Delmer Urbizo Panting, Ministre des affaires étrangères du Honduras.

M. Urbizo (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale des Nations Unies se réunit une fois de plus pour procéder à une évaluation de la situation dans le monde et du rôle joué par l'Organisation. Je suis convaincu que pour ce travail complexe, l'expérience, le talent et les compétences de diplomate de notre Président, S. E. M. Ismail Razali, seront décisifs. Je lui souhaite tous les succès dans l'accomplissement de ses délicates fonctions.

Je souhaite également exprimer la reconnaissance de ma délégation au Ministre des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, pour le travail

remarquable qu'il a accompli au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, pendant laquelle on a fêté le cinquantième anniversaire de notre organisation.

Mon pays a suivi de très près la gestion administrative de M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations Unies, et je ne saurais manquer de lui exprimer sa reconnaissance pour l'impartialité avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Organisation en cette époque difficile pour les Nations Unies et pour le monde entier. Ses qualités évidentes d'homme d'État lui ont permis de surmonter des situations critiques et sa force de caractère lui a permis de maintenir bien haut les idéaux sur lesquels se fonde l'Organisation. Je désire lui exprimer, au nom de mon Gouvernement et en mon nom personnel, notre respect et notre admiration.

Le Honduras réaffirme sa conviction que les conflits internationaux doivent être résolus par la voie pacifique et diplomatique. C'est pourquoi nous sommes conscients de l'importance et de la valeur des Accords de paix de Dayton de 1995, et de Paris de 1996, ainsi que des accords internationaux qui ont suivi, et aux engagements pris par la communauté internationale et qui ont abouti à un arrêt des hostilités, à la reprise des pourparlers politiques, à la reconnaissance internationale entre Belgrade et Zagreb et à une instauration de relations entre la République fédérative de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

En Amérique, Haïti est un exemple des résultats que l'on obtient des actions concertées et de la volonté politique de la communauté internationale pour établir, par le biais des Nations Unies, des opérations destinées à instaurer, à maintenir et à consolider la paix. Mon pays est satisfait d'avoir participé à ces opérations et d'avoir également participé à l'opération au Sahara occidental.

À cet égard, les problèmes de la sous-région ne nous sont pas non plus étrangers. Le Honduras a toujours observé avec préoccupation les problèmes que connaissent les républiques soeurs d'Amérique centrale. C'est pour cette raison que nous reconnaissons et que nous soutenons tous les efforts, et en particulier les accords réalisés en faveur de la paix entre le Gouvernement du Guatemala et l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque.

Au cours de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, mon pays a obtenu l'appui unanime de cet éminent organe pour occuper un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité. Nous pensons avoir pleinement honoré la confiance qui avait été placée en nous, car nous avons travaillé au Conseil en respectant scrupuleu-

sement les principes et les normes du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies et conformément à la politique étrangère menée par le Président de la République, M. Carlos Roberto Reina.

Lorsque nous avons présidé le Conseil de sécurité pour la première fois, au mois de juillet dernier, nous avons réussi à maintenir l'impartialité et l'équilibre indispensables pour diriger les travaux et les débats sur les différentes questions qui ont été soumises à la présidence du Conseil, entre autres les opérations à caractère humanitaire en Bosnie-Herzégovine, au Rwanda et au Burundi, de même que les opérations de maintien de la paix entreprises en Haïti, en Angola et au Libéria.

Demain, nous assumerons pour la deuxième fois la présidence du Conseil de sécurité et nous travaillerons dans le même esprit de collaboration, mais par la détermination réelle de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes qui surgissent dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

L'Amérique centrale d'aujourd'hui a retrouvé sa place dans le monde en adoptant une nouvelle approche axée sur l'intégration qui encourage l'action conjointe et lui permet d'accélérer son processus de développement. Notre approche, fondée sur l'histoire, la tradition, la solidarité et surtout sur la prise de conscience d'un destin commun, nous a permis de conjuguer nos efforts pour rechercher un plus haut niveau de développement économique dans tous les domaines.

Dans le cadre du processus d'intégration de notre sous-région, nous avons tenu, depuis 1986, une série de sommets présidentiels, dont les six premiers avaient un caractère essentiellement politique. Ils nous ont permis d'atteindre notre objectif de paix et de démocratisation dans la région. Les sommets suivants, qui portaient sur des questions économiques, nous ont permis de créer le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et de définir notre ordre du jour actuel : l'alliance pour le développement durable.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Assemblée de l'appui qu'elle a apporté à notre système, en lui accordant l'année passée le statut d'observateur permanent, ce qui permettra une plus grande collaboration entre le système des Nations Unies et le Système d'intégration de l'Amérique centrale.

Au seuil d'un nouveau millénaire, mon gouvernement s'identifie aux responsabilités que notre environnement

exige. Dans ce contexte, le Honduras est favorable à une plus grande démocratisation des principaux organes des Nations Unies. Nous estimons que l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité doit se faire conformément aux principes de l'égalité souveraine des États et de la répartition géographique équitable et refléter l'augmentation du nombre des Membres des Nations Unies qui a eu lieu au cours des dernières décennies, afin que le Conseil de sécurité devienne un organe plus démocratique et plus représentatif et par conséquent un instrument plus crédible et plus efficace dans l'exercice de sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales, sans affecter son efficacité ni la rapidité de son processus décisionnel. Une démocratisation authentique et une véritable représentativité au Conseil de sécurité doivent être le principe fondamental permettant l'élargissement du gouvernement mondial du XXIe siècle.

Nous aimerions tous que l'ONU soit plus compétente, plus souple et plus responsable, mieux administrée et plus solide, la voir produire des résultats tangibles. Pour cela, il est essentiel d'adopter des réformes importantes visant à accroître son efficacité, afin que l'ONU ait une base financière sûre, une administration et une capacité organisationnelle vigoureuses et des objectifs clairs dans l'accomplissement de ses fonctions.

L'Assemblée générale doit assumer les fonctions que remplissent actuellement des conférences mondiales coûteuses et être une instance de débats thématiques soutenus et tenus à intervalles réguliers portant sur des questions importantes et opportunes. Par ailleurs, il faut réduire radicalement l'ordre du jour traditionnel de l'Assemblée; les questions qui se répètent doivent être examinées moins fréquemment; il faut limiter la durée de nos interventions et il faut réformer la structure des commissions et des organes auxiliaires, pour éliminer les chevauchements et les fonctions faisant double emploi.

Mon pays, le Honduras, poursuit un travail ardu afin de renforcer, entre autres, le système démocratique de gouvernement, de raffermir le pouvoir judiciaire, d'organiser la police nationale sous le contrôle du pouvoir civil, de moderniser l'État, et de créer un nouveau cadre de référence encourageant le développement avec une plus grande participation de tous les secteurs de la société.

Le Honduras, comme tous les autres pays en développement, est profondément engagé dans des processus visant à lutter contre la pauvreté et le sous-développement, à mobiliser le potentiel de sa population et de ses ressources

pour parvenir à une croissance accélérée, équitable et soutenue, en oeuvrant en commun pour multiplier l'effet des efforts déployés au plan national, grâce à la solidarité, la coopération et la confiance en soi collective.

Cependant, il nous reste de nombreuses obligations d'ordre économique et financier à honorer à court et moyen terme. Il faut ajouter à cela le fait que la coopération internationale ne cesse de s'amenuiser et que les indicateurs de la pauvreté sont en hausse.

Nous voulons un monde où les pays, compte tenu de toute leur diversité, agiront conjointement pour atteindre des objectifs communs; un monde où la paix, la sécurité et la dignité seront le patrimoine commun de tous les peuples; un monde dans lequel les progrès de la science se traduiront par des avantages pour l'humanité, et enfin, un monde où les ressources existantes seront utilisées rationnellement pour satisfaire les besoins de tous. Telle est notre conception de ce qui en essence doit être la coopération Nord-Sud.

Alors que l'Organisation des Nations Unies entame son deuxième demi-siècle, nous avons la possibilité de nous rapprocher de l'objectif de la Charte des Nations Unies : la coopération mondiale pour décourager l'agression et l'arrêter ainsi que pour encourager un progrès humain pacifique, productif et viable. À cet égard, l'Agenda pour le développement offre la possibilité unique de placer la question du développement économique et social au coeur du système multilatéral. La promotion d'une croissance économique viable et l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement ainsi que le leadership qui revient légitimement à l'ONU dans ce domaine doivent être également des objectifs clefs de l'Agenda.

Mon pays espère que les négociations sur l'Agenda pour le développement du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée chargés d'élaborer un Agenda pour le développement s'achèveront promptement et avec succès dans le cadre de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. L'aboutissement des négociations constituera un point de départ, car il suscitera la prise d'engagements fermes et marquera le début de la mise en oeuvre de mesures qui auront été convenues.

Le Honduras, pays épris de paix, réitère son appui inconditionnel aux buts et principes dont l'objectif est d'éliminer complètement les armes nucléaires et de mettre sur pied un mécanisme universel, vérifiable, multilatéral et efficace dans le but de contribuer au désarmement nucléaire

et empêcher la prolifération de ces armes sous tous ses aspects.

Fidèle à ces principes, j'ai le plaisir d'annoncer que le Honduras a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à cette session de l'Assemblée générale, et je me permets de lancer un appel à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils signent ce traité dans les plus brefs délais. Par ailleurs, nous demandons instamment à tous les États dotés de l'arme nucléaire de s'efforcer résolument de réduire ces armes en vue de les éliminer.

L'existence de mines terrestres et d'autres engins explosifs non désamorçés dans différentes régions du monde représente un énorme problème humanitaire et une grave menace pour la sécurité, la santé et la vie des populations vivant dans ces régions touchées par la dissémination de ces engins meurtriers. Ces derniers empêchent le retour dans les États touchés par cette menace permanente des réfugiés et des personnes déplacées et font obstacle aux programmes et opérations humanitaires, aux activités de reconstruction nationale et de développement économique ainsi qu'aux opérations de maintien de la paix.

C'est pour cette raison que nous exhortons les États Membres, et en particulier ceux qui ont la capacité nécessaire pour le faire, de fournir une assistance aux pays touchés, y compris les pays de la région d'Amérique centrale, afin de leur permettre d'établir ou d'améliorer leurs mécanismes nationaux de déminage. Nous lançons également un appel à la communauté internationale pour qu'elle se mette enfin d'accord sur l'interdiction totale de la production, de l'exportation, de la vente et de l'utilisation de mines antipersonnel.

Ma délégation souhaite une fois de plus affirmer qu'elle souhaite que la République de Chine à Taiwan soit admise en tant que Membre des Nations Unies. À une époque où les systèmes démocratiques de gouvernement et l'état de droit tendent à se renforcer dans la majorité des États Membres, il semble contradictoire que l'on continue d'exclure la République de Chine à Taiwan de l'Organisation. Il s'agit d'un pays luttant fermement pour la démocratie et qui a réussi à la consolider cette année en élisant un gouvernement par vote direct de la majorité du peuple. Il s'agit d'une nation qui respecte les droits de l'homme, qui dispose de l'une des économies les plus fortes dans le monde, qui lutte constamment pour éliminer la pauvreté et qui compte 21 millions d'habitants jouissant d'un niveau culturel enviable. En résumé, la République de Chine à

Taiwan remplit totalement les conditions prévues par la Charte pour être Membre de l'ONU.

Pour les pays en développement, sa participation dans les différentes instances internationales serait extrêmement avantageuse vu que l'on pourrait compter sur l'expérience précieuse qu'elle a acquise dans les programmes de coopération, comme cela a été démontré lorsqu'elle a occupé un siège à l'Assemblée générale depuis sa signature de la Charte jusqu'en 1971.

À cet égard, mon gouvernement appuie la résolution adoptée le 19 juillet dernier par le Parlement européen sur le rôle que doit jouer Taiwan dans les organisations internationales. Cette résolution appuie de façon explicite l'idée que la République de Chine à Taiwan doit être davantage reconnue et représentée dans les organismes internationaux. La résolution demande également aux Nations Unies d'établir un groupe de travail chargé d'examiner la possibilité de sa participation aux activités de l'ONU et de ses institutions internationales.

Le problème que pose la production de drogues n'est pas aussi grave dans la région d'Amérique centrale qu'ailleurs, même si nos pays sont également touchés par la consommation de drogues. C'est pourquoi, le 21 juin dernier, les Ministres de l'intérieur de notre région ont convenu de développer un plan de coopération pour combattre ce fléau. À cet égard, nous appuyons l'initiative de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1998 pour renforcer la stratégie internationale de lutte contre les stupéfiants.

L'année 1996 pourrait bien être une année de méditation et de réflexion qui nous permettra d'aborder le problème de l'efficacité du système des Nations Unies. Des appels ont été lancés pour que nous redéfinissions les objectifs de l'Organisation et en particulier les tâches du Conseil de sécurité. Pour atteindre cet objectif essentiel, il faut agir en ayant une vision commune et équilibrée de l'avenir de l'Organisation. L'instauration d'une culture de paix, de sécurité et de prospérité internationales doit être l'objectif ultime de cette nouvelle définition des tâches. C'est quelque chose que les Nations Unies doivent réaliser pour répondre aux besoins de nos peuples.

Alors que nous approchons de la fin du siècle et du troisième millénaire, la globalisation des économies et le groupement des pays en systèmes intégrés deviennent irréversibles. Cela aura pour conséquence de provoquer la résurgence de méga-états dans lesquels les États plus petits seront engloutis. Nous sommes préoccupés par l'avenir des

nations plus faibles et moins développées, qui, comme la nôtre, exigent que de grands efforts soient faits, au plan externe comme au plan interne, pour conserver l'identité qui les distingue du reste du monde.

Le droit des peuples à décider de leur propre destin sur la base de la souveraineté est consacré dans la Charte des Nations Unies. Ce droit doit être observé dans le nouvel ordre mondial si nous voulons préserver, comme c'est notre devoir, la paix et la pluralité culturelle entre les nations.

Le Vice-Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur, Représentant permanent et chef de la délégation de la République du Rwanda, S. E. M. Gideon Kayinamura.

M. Kayinamura (Rwanda) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter M. Razali Ismail pour son élection unanime à la présidence de cette session. Son élection est une réaffirmation par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de la confiance qu'ils ont placée en lui et dans le Gouvernement de Malaisie. À cet égard, je voudrais l'assurer de la coopération de la délégation de la République du Rwanda dans notre volonté commune de galvaniser la communauté des nations et de réaliser les objectifs de la Charte des Nations Unies. Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, qui a présidé la cinquantième session de l'Assemblée générale avec efficacité et compétence.

La session que préside M. Razali doit examiner un ordre du jour considérable de plus de 155 points, lesquels, mis ensemble, devraient permettre de contribuer à l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité du monde. L'Organisation des Nations Unies est le forum le plus approprié pour discuter de ces questions et d'autres questions connexes de paix globale, de développement et de coopération internationale. Le but de l'ordre du jour dont nous sommes saisis est de trouver les moyens de mettre en pratique les buts de la Charte, tels qu'ils sont consacrés dans l'Article premier.

Alors que nous approchons du XXIe siècle, il est de notre responsabilité individuelle et collective de réexaminer dans quelle mesure nos pays ont ou n'ont pas contribué à la réalisation de ces objectifs. L'Agenda pour la paix de l'Organisation des Nations Unies et les précieuses initiatives qu'il contient eu égard au maintien de la paix, aux droits de l'homme et aux autres questions liées au développement — sécurité collective, terrorisme, dénucléarisation, prévention et règlement des conflits — seront discutées au cours

de la session. Le Rwanda voudrait joindre sa voix à celles des délégations qui ont parlé du haut de cette tribune en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde, ainsi que du développement pour les pays en développement.

Dans leurs déclarations prononcées du haut de cette tribune, certains ont qualifié d'horribles les événements survenus au Rwanda en 1994. Beaucoup ont décrit par inadvertance et de manière simpliste les événements de 1994 au Rwanda comme un conflit, une crise, des événements effroyables ou des violations grossières des droits de l'homme. Un génocide s'est déroulé au Rwanda, rien d'autre qu'un génocide. Il ne s'agissait pas d'un conflit tribal ou ethnique, comme on le désigne souvent.

Entre avril et juillet 1994 plus d'un million de Rwandais ont été sauvagement assassinés d'une manière systématique et planifiée. Ce carnage n'a demandé que 98 jours. Les effets destructeurs des lendemains du génocide rwandais sont encore présents, et nous vivons avec eux. La population du Rwanda se compose maintenant de 70 % de femmes, dont 60 % sont veuves, et le pays compte 400 000 orphelins.

Les responsables du génocide rwandais sont encore en liberté dans certaines capitales. Loin d'éprouver des remords, ils se montrent au contraire fiers de leurs exploits inachevés. Leur armée, leurs milices et leurs dirigeants politiques se trouvent dans des camps militaires ou de réfugiés situés près de la frontière rwando-zaïroise. Ils ont récemment accentué les infiltrations au Rwanda afin de tuer les survivants du génocide.

Nous demandons à la communauté internationale d'exercer des pressions sur le Gouvernement du Zaïre afin qu'il déplace les réfugiés loin de sa frontière avec le Rwanda, conformément aux dispositions de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés.

Le retrait des troupes de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies en avril 1994, au plus fort du génocide, n'a pas facilité la situation. Pour nous, au Rwanda, il continuera de servir à rappeler la responsabilité qui incombe à l'Organisation des Nations Unies de faire en sorte que de tels événements ne se reproduisent pas ailleurs. Plus important, il souligne la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de soutenir le Rwanda dans les efforts qu'il fait pour reconstruire son infrastructure socio-économique. Ceci est un aspect critique. Il ne peut exister de paix durable sans reconstruction et développement. Le récent symposium de haut niveau sur les conflits en Afrique, qui

s'est tenu ce mois à Tokyo, les 9 et 10 septembre, est arrivé à la même conclusion.

Permettez-moi d'exprimer la reconnaissance de mon gouvernement aux pays, aux institutions et aux agences humanitaires qui continuent de ne rien ménager pour aider le Rwanda dans la mise en oeuvre des divers programmes de réhabilitation sectorielle. Nous sommes également reconnaissant à ceux qui ont manifesté l'intention de faire de même dans un proche futur.

La table ronde qui vient de s'achever, organisée avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a été utile. Nous sommes reconnaissants des engagements qui y ont été pris. Ils joueront un rôle essentiel dans l'aide à apporter au Rwanda pour consolider et bâtir sur les réalisations des deux années passées.

Le Gouvernement d'unité nationale, sous la direction de S. E. le Président Pasteur Bizimungu, a fait des efforts considérables pour favoriser le retour à la normale dans le pays. Des réalisations importantes ont été faites, y compris la réhabilitation graduelle et continue des structures de sécurité, de l'appareil judiciaire, de la législature et de l'économie. Les politiques macro-économiques saines qui ont été adoptées, ont contribué, en moins de deux ans, à faire passer l'inflation de 60 % en 1994 à 10 % en 1996. Elle devrait tomber à 5 % d'ici à la fin de 1997. La production agricole a atteint 70 % du niveau d'avant guerre, et nous avons enregistré des niveaux impressionnants dans la production alimentaire.

Nous sommes également heureux d'informer la communauté internationale que plus de 2,2 millions de réfugiés sont de retour au Rwanda. Tous les réfugiés rwandais basés à l'origine au Burundi ont été rapatriés et réinstallés avec succès, sans incident, dans leurs propres communautés. Cela prouve à l'évidence que les réfugiés rwandais dans d'autres pays voisins, à moins qu'ils ne soient tenus en otages par des dirigeants génocidaires dans les camps de réfugiés, n'ont aucune raison de ne pas rentrer.

Ces progrès ont été réalisés en dépit de certains facteurs critiques que la communauté internationale pourrait aider le Rwanda à surmonter, afin que nous puissions maintenir le rythme de notre progrès soutenu vers la stabilité, la paix et le développement durable.

Le fardeau paralysant de la dette a handicapé tous les secteurs sociaux, en particulier les groupes les plus vulnérables. Les enfants, les femmes, les veuves et les personnes âgées sont les plus touchés. La dette active du Rwanda, à la

fin de 1995, atteignait le montant stupéfiant de 1 milliard de dollars, ce qui correspond à 91 % du produit intérieur brut (PIB). La plus grande partie — 84 % — est due à des institutions multilatérales; 13 % sont d'origine bilatérale; et les derniers 3 % sont attribuables aux crédits accordés par les fournisseurs. Compte tenu de l'ampleur de cette dette étouffante, le Gouvernement ne peut reconstruire son infrastructure socio-économique que le génocide a laissée en ruines. Nous exhortons donc la communauté internationale, en particulier les institutions financières et de développement internationales, d'annuler immédiatement la dette du Rwanda. Faute de disposer de nouvelles ressources sous la forme d'un Plan Marshall, cette annulation contribuerait grandement au redressement du Rwanda et lui permettrait d'atteindre une croissance durable. Nous savons très bien que lorsque des pays ont bénéficié en période d'après guerre d'un important apport de ressources financières, la paix et la stabilité y ont été assurées et se sont avérées durables.

La question des conflits et de l'insécurité dans la région des Grands Lacs a été mentionnée par de nombreux orateurs. Nombreux sont ceux que la situation au Burundi préoccupent, en particulier les pays de la région. J'aimerais, à cet égard, louer les initiatives de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), des dirigeants de la région et de tous ceux qui ont participé à la recherche d'une solution durable.

L'instabilité régionale a été compliquée par la persécution systématique des Zaïrois dont la langue est le *kinyarwanda*. Ce processus a été accéléré cette année par le massacre de plusieurs Zaïrois de la région du Nord-Kivu, de culture rwandaise; d'autres ont été forcés à s'enfuir au Rwanda et en Ouganda. Cette persécution s'est déjà étendue à la région du Sud-Kivu, au Zaïre, où, encore une fois, les Zaïrois dont la langue est le *kinyarwanda* ont été victimes d'attaques brutales de la part des forces zaïroises, de même que des forces de l'ancien Gouvernement rwandais et des milices *interahamwe*, qui n'ont pas renoncé à leurs activités génocidaires et de «nettoyage ethnique», mais qui, au contraire, les ont exportées.

Les survivants de ces attaques — surtout des femmes et des enfants, les hommes et les jeunes garçons ayant déjà été tués ou emprisonnés — ont été forcés de trouver refuge au Rwanda. C'est au Gouvernement du Zaïre qu'il incombe de rapatrier sans condition ses ressortissants qui vivent présentement dans des camps de réfugiés au Rwanda. Nous exhortons la communauté internationale à amener le Gouvernement zaïrois à mettre fin immédiatement à l'agression militaire dont le territoire rwandais a récemment été la cible.

Nous rendons hommage à Mwalimu Julius Nyerere, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, pour les efforts authentiques et sans équivoque qu'il a entrepris en vue de trouver des solutions aux problèmes qui se posent, non seulement au Burundi, mais aussi dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Le problème ne tient pas à l'absence de solutions. Ce qui manque, c'est la volonté décisive d'honorer les engagements auxquels il a été souscrit volontairement. C'est de cela qu'il faut s'occuper. Dans le cas de la région des Grands Lacs, les anciens Présidents Julius Nyerere, de Tanzanie, et Jimmy Carter, des États-Unis d'Amérique, ainsi que le général Touré du Mali ont réussi à amener les chefs d'État et de gouvernement à convenir et à signer des déclarations solennelles sur les modalités de règlement des problèmes de la région.

Pendant cette session, nous examinerons la question de la réélection du Secrétaire général. La position de mon gouvernement est claire depuis Yaoundé et le sommet de l'OUA. Nous n'appuyons pas la réélection du titulaire actuel. Ce faisant on récompenserait son inaptitude à utiliser les instruments que lui offrait la Charte des Nations Unies pour venir au secours des Rwandais pendant le génocide. Par-dessus tout, cela serait contraire à l'éthique collective du peuple rwandais que d'appuyer la candidature du titulaire. Outre ces arguments d'ordre moral, nous croyons que l'élection d'un secrétaire général contesté va à l'encontre des intérêts de l'ONU. Elle compromettrait le fonctionnement d'une institution qui a besoin d'être renforcée.

M. Velliste (Estonie) (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite d'emblée M. Razali Ismail de son accession au poste de président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que sous sa conduite éclairée les travaux de cette session seront couronnés de succès. Nous l'assurons de notre plein appui.

Pour commencer, je rappellerai que ce mois de septembre marque le cinquième anniversaire du retour de l'Estonie sur la scène internationale. Il y a cinq ans que le drapeau tricolore — bleu, noir et blanc — a été hissé devant ce forum. La signification historique et sentimentale de ce moment n'a d'égale que le moment où, il y a 70 ans, en septembre 1921, l'Estonie était accueillie à Genève comme nouveau membre de la Ligue des Nations — organisation internationale dont l'histoire a été riche d'enseignements pour le monde.

La guerre froide est terminée. Néanmoins, la communauté internationale continue de rechercher les moyens de

garantir un avenir plus sûr à nos enfants et petits-enfants. À cet égard, l'Estonie se félicite de l'appui unanime qui a été accordé récemment au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adopté par l'Assemblée générale. La cérémonie de signature à l'Organisation des Nations Unies, le 24 septembre dernier, est un jalon important, le résultat de négociations prolongées et, en même temps, un signe d'espoir pour l'avenir. Nous croyons fermement que le Traité peut apporter une contribution importante aux efforts faits pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et promouvoir la sécurité internationale. L'ONU doit maintenant répondre clairement aux peuples qui veulent vivre dans un monde exempt de la menace d'armes nucléaires et d'autres moyens de destruction massive.

Notre monde fait face à de nouveaux défis. Ces nouveaux défis exigent un renouvellement de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la dernière session, des efforts considérables ont été faits pour réformer l'Organisation. Ce travail va continuer durant la présente session. En fait, l'un des principaux objectifs de la session sera de chercher à accroître l'efficacité de l'ONU. L'Estonie se félicite des progrès réalisés dans ce domaine. Il existe encore plusieurs moyens qui devraient permettre à l'ONU d'améliorer davantage son fonctionnement. Nous accordons une importance particulière à l'examen des méthodes de travail des grandes commissions, des groupes d'experts et des organes du Conseil économique et social, ainsi qu'à une meilleure coordination entre les travaux des Deuxième et Troisième Commissions.

L'Estonie attend avec intérêt de participer activement aux groupes chargés d'oeuvrer à la réforme de l'ONU. Nous attachons une importance particulière à la réforme financière de l'Organisation. L'Estonie soutient l'idée que l'Organisation des Nations Unies devrait reposer sur une assise financière plus solide. Les États Membres devraient faire tous les efforts possibles pour s'acquitter de leur obligation en réglant leurs arriérés sans condition. Par ailleurs, nous partageons l'idée que le barème des quotes-parts de l'ONU devrait être révisé. Le nouveau barème devrait être plus juste et plus transparent. Il devrait également mieux tenir compte du principe fondamental de la capacité des pays de payer. Nous espérons que le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies trouvera une solution globale et consensuelle aux difficultés financières que rencontre actuellement l'Organisation.

La réforme de l'Organisation portera également sur la modification de la composition et les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de la décision

prise par l'Assemblée générale de charger le Groupe de travail à composition non limitée pertinent de présenter un rapport sur la question à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Par ailleurs, nous espérons que, parallèlement au mandat du Groupe de travail, les États Membres pourront mener à bien les discussions, entamées de longue date, concernant l'élargissement du Conseil de sécurité.

Le maintien de la paix continue d'être l'une des activités importantes de l'Organisation. Ces dernières années, un changement est intervenu dans le rôle que doivent jouer les missions de maintien de la paix de l'ONU. Aujourd'hui, elles se sont transformées en différents types d'actions, multiples et plus diversifiés. Un nouveau problème qui se pose aux artisans de la paix de l'ONU est de faire face à des conflits internes dans le monde entier. À cet égard, j'aimerais réitérer que les efforts de maintien de la paix régionaux réalisés sous les auspices de l'ONU doivent être contrôlés strictement par l'Organisation.

L'Estonie continue de participer aux activités de maintien de la paix de l'ONU. Cet automne, nous allons augmenter notre contribution aux forces de maintien de la paix de l'ONU en fournissant un contingent à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Ce contingent sera déployé dans le bataillon norvégien. Ce déploiement fait partie d'un projet conjoint pour organiser un bataillon de maintien de la paix balte. Ce bataillon sera la contribution des États baltes au renforcement des capacités de l'ONU en matière de maintien de la paix. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les gouvernements qui ont contribué à ce projet commun balte.

Au cours de cette dernière année, l'Estonie a pris de nouvelles mesures en vue de faire appliquer et d'assurer le suivi des grandes conférences de l'ONU : Rio, Vienne, Le Caire, Copenhague, Beijing et Istanbul. À cette fin, une commission interministérielle spéciale a été créée en Estonie. Étant donné que les aspects critiques dont s'occupent les grandes conférences se chevauchent, nous espérons une meilleure coordination de leurs résultats.

L'année dernière, un travail important a été fait par le Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale, chargé d'élaborer le texte d'un statut pour cette cour. Nous nous félicitons de ce travail et nous espérons que de nouveaux progrès seront réalisés au cours de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Le non-respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est une source de conflit majeur. De nom-

breux conflits qui se produisent à l'intérieur des États sont dus au fait que les droits de l'homme fondamentaux n'y sont pas respectés. La Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme a montré clairement que la promotion et la protection de tous les droits de l'homme est un devoir pour tous les États. L'Estonie réaffirme qu'elle demeure attachée aux droits de l'homme. En dépit des difficultés dues à la transition institutionnelle et économique, nous avons pu faire de la démocratie un mode de vie. Les droits de l'homme de tous les résidents de l'Estonie font partie intégrante de la démocratie estonienne.

Nous continuons d'accorder une importance particulière aux travaux du Haut Commissaire aux droits de l'homme, M. José Ayala Lasso, ainsi qu'aux travaux du Centre pour les droits de l'homme et à tous les mécanismes existants à l'ONU en matière de droits de l'homme. Un fonctionnement transparent de ces mécanismes devrait se fonder sur des rapports impartiaux et ignorer toute les allégations motivées par la politique, faute de quoi la crédibilité de l'Organisation serait dangereusement compromise. Étant donné les souvenirs qu'elle garde de sa récente expérience, l'Estonie attache une importance particulière à cette question. C'est également l'une des raisons qui fait que pour l'Estonie les questions relatives aux droits de l'homme et aux populations autochtones sont des questions prioritaires.

L'Estonie pense qu'il est essentiel d'assurer un financement suffisant pour le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme et pour le Centre des droits de l'homme.

Par ailleurs, nous souhaitons signaler que les différentes organisations régionales qui s'occupent des droits de l'homme publient des rapports périodiques sur ces questions. Afin d'éviter les doubles emplois et utiliser efficacement les ressources, le mécanisme de l'ONU concernant les droits de l'homme devrait compter sur la grande expérience des organisations régionales, y compris celle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et celle du Conseil de l'Europe. Ces deux organisations favorisent les bases fondamentales de la sécurité et de la stabilité en Europe. L'Organisation des Nations Unies devrait également renforcer ses liens avec elles, en particulier avec le Conseil de l'Europe, bastion établi des droits de l'homme sur le continent européen et symbole de la coopération entre les nations qui s'efforcent d'arriver à un dialogue ouvert et mutuellement avantageux. L'Estonie, que préside actuellement le Conseil de l'Europe, continue d'entretenir des relations positives avec tous les pays, y compris notre voisin de l'Est. À cet égard, nous espérons sincèrement que la Fédération de Russie répondra à nos efforts en en faisant de son côté.

Pour terminer, qu'il me soit permis de souligner l'engagement que nous avons pris de contribuer, avec tous les États Membres, à l'instauration d'une communauté mondiale où les individus et les États vivront dans la paix et l'entente. J'espère sincèrement que nous saurons édifier un monde meilleur.

Le Président par intérim : Je souligne que grâce à votre ponctualité, ô combien méritoire, nous avons gagné plus de 10 minutes, alors que la liste des orateurs était plus longue que d'habitude puisque nous avons dû entendre sept orateurs au lieu de six. Les membres se rendent certainement compte du fait que la ponctualité et la brièveté des interventions sont largement payantes.

La séance est levée à 17 h 55.